



VILLE D'ARLON
Belgique

CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 20 MARS 2019

Procès-verbal

Présents: M.V.MAGNUS, Bourgmestre - Président;

Mme C. LECOMTE, M. K. MITRI, M. L. TURBANG, M. D. LAFORGE, Echevins;
MM. A.EVEN, J-M. TRIFFAUX, Mmes I. CHAMPLUVIER, M. NEUBERG, MM.
M. SAINLEZ, M. LAQLII, D. KARENZO, P. KIAME, Mmes A. NEYENS-
LAMESCH, M. BLEROT, MM. M. KERGER, R. GIGI, Mme G. FROGNET, MM. O.
WALTZING, Ph. LANDRAIN, Mme M. DE GREEF, M. J-M. LAMBERT, Melle P.
SCHMIT, M. P-Ph. BALON, Conseillers;
M. A. DEWORME, Président du C.P.A.S
M. C. LECLERCQ, Directeur général.

Excusés : Messieurs Henri MANIGART et Romain GAUDRON, et Madame Vanessa
WAGNER, Conseillers

Ordre du jour :

1. Marché de Travaux : En présence du SPW-DGO1 : n870 – Sécurisation de la Traversée d’Udange. Approbation de la Convention de marché conjoint, du cahier des charges, des conditions et du mode de passation du marché.....**p.4**
2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente.....**p.10**
3. Communication d’ordonnances de police de réglementation de la circulation.....**p.10**
4. Marché de Travaux : Rehaussement et réhabilitation de taques d’égout – année 2019. Approbation des conditions et du mode de passation.....**p.17**
5. Marché de Travaux : Curage et reprofilage de fossés, arasement d’accotements. Approbation des conditions et du mode de passation.....**p.18**

6. Marché de Travaux : Aménagement des abords de l'école communale du Galgenberg. Demande de remise des amendes de retard.....**p.19**
7. Marché de Service : Désignation d'un auteur de projet pour le remplacement des fenêtres à l'Hôtel de Ville (A3). Approbation des conditions et du mode de passation.....**p.19**
8. UREBA exceptionnel PWI : Isolation thermique, installation ou amélioration du système de ventilation dans les écoles. Approbation du dossier de demande de subvention.....**p.20**
9. Demande de classement comme sites des parties historiques du Cimetière communal d'Arlon.....**p.20**
10. Vente de gré à gré d'une partie de 6 ares 96 centiares à prendre dans la parcelle communale cadastré ARLON – 1^{ère} Division – ARLON – Section A - n°1695 y, en retrait de la rue de l'Hydrion : Décision définitive et approbation du projet d'acte.....**p.21**
11. Vente d'herbes sur pied, pour la saison 2019, sur diverses parcelles communales : fixation des conditions.....**p.21**
12. Cantonnement d'Aywaille - Chasse sise aux lieux-dits « Bois du Bosson » et « Bois Royal de Regnier » d'une contenance de 107 ha : Approbation du cahier des charges et des clauses particulières.....**p.25**
13. Cantonnement d'Arlon - Chasse sise à Waltzing et Autelbas : Approbation du cahier des charges et des clauses particulières.....**p.28**
14. Cantonnement d'Arlon - Chasse sise à Bonnert, Viville, Frassem, Grübermullhen / Loh Muhlen – Approbation du cahier des charges et des clauses particulières.....**p.28**
15. Cantonnement d'Arlon - Chasses communales du « Thalmadar » et du « Hirtzenberg » : Approbation du cahier des charges et des clauses particulières.....**p.28**
16. Règlement complémentaire de police sur la circulation routière - Création d'un emplacement pour personne à mobilité réduite en face de la maison sise rue de l'Eisch 16 – ARLON.....**p.29**
17. Candidature de la Ville d'Arlon au projet « Gestion dynamique des parkings ».....**p.29**
18. Délégation du Conseil Communal vers le Directeur général ainsi que certains fonctionnaires communaux en matière de marché publics relatifs au budget ordinaire**p.33**
19. Délégation du Conseil Communal vers le Directeur général en matière de marchés publics relatif au budget extraordinaire.....**p.34**
20. Finances communales : Délégation du Conseil Communal au Collège en matière d'octroi de subventions.....**p.35**
21. Octroi d'une subvention à l'asbl « SEREAL » en vue de leur accorder une assistance en main d'œuvre.....**p.36**

22. Octroi d'une subvention à l'asbl « Les Tournesols » dans le cadre de la construction de 3 dortoirs pour jeunes filles à Bembereke au Benin.....p.36

Point en urgence

Ecoles communales maternelles et primaires : Appel à candidature interne pour la désignation à titre temporaire dans une fonction de direction..... p.37

Demandes d'ajouts

Demande de Madame la Conseillère Marianne DE GREEF relative aux différents avant-projets d'arrêtés, de décret et de réforme impactant les CISP (Centre d'Insertion Socio-Professionnelle).....p.37

Demande de Madame la Conseillère Marie NEUBERG relative à la mobilité/gratuité du train grand-ducal.....p.43

Huis clos

23. Admission à la pension au 1^{er} juin d'un professeur de musique.....p.52

24. Ratification de la désignation de professeurs temporaires.....p.52

25. Ratification des demandes de congés des professeurs.....p.53

26. Ratification de la désignation de chargé(e) de cours du niveau secondaire et de personnel administratif à l'Ecole Industrielle et Commerciale de la Ville d'Arlon pour l'année scolaire 2018-2019.....p.54

27. Démission pour admission à la retraite d'un ouvrier qualifié forestier.....p.59

28. Prolongation de la désignation d'un contremaître faisant fonction au service bâtiments et octroi d'une allocation pour fonction supérieures.....p.60

29. Programme « CLE », constitution de la Commission communale de l'accueil. Désignation des représentants.....p.60

30. Désignation des membres de la Commission communale du Développement Commercial.....p.60

31. Désignation des membres de la Commission communale de Rénovation Urbaine.....p.60

32. Désignation des membres du jury des élections des projets pour l'octroi d'une prime communale à l'installation d'un commerce.....p.61

33. Désignation d'un représentant à la Maison du Tourisme.....p.61

34. Désignation de trois représentants pour Logésud.....p.61

35. Désignation d'un délégué à l'Assemblée générale de l'Union des Villes et Communes de Wallonie.....p.61

SEANCE PUBLIQUE

+ + +

Monsieur MAGNUS, en sa qualité de Président du Conseil communal, ouvre la séance publique à 19 heures et 5 minutes.

+ + +

1. TRAVAUX COMMUNAUX - Marché de Travaux : En présence du SPW-DGO1 : n870 – Sécurisation de la Traversée d’Udange. Approbation de la Convention de marché conjoint, du cahier des charges, des conditions et du mode de passation du marché.

Monsieur MAGNUS - Je passe la parole à Marc VALENNE, que je remercie d’avoir relevé le défi de remplacer les personnes du SPW pour un dossier qui est important pour notre commune, puisqu’il s’agit ici d’un budget total de 1.865.000 € TVA comprise, dont 375.000 € seraient à charge de la ville. Avant de lui passer la parole et qu’on me fasse éventuellement la remarque, vous savez qu’il y a une discussion depuis pas mal de temps qui se déroule au niveau de l’Union des Villes et des Communes, qui se pose la question de savoir si, lorsqu’il y a des trottoirs qui sont sur des voiries régionales, si ces trottoirs sont régionaux aussi ou si ce n’est pas à la Région de les payer. Cette question, qui était fortement d’actualité et qui pourrait l’être par exemple pour ce dossier-ci, a fait l’objet d’une circulaire ministérielle qui informe sur les conditions financières que l’on pourrait retrouver lors de la création, la réhabilitation et l’entretien des trottoirs et accotements le long des voiries régionales lorsque des travaux se font sur la voirie. La Région wallonne nous dit donc qu’il faut d’abord que le projet soit validé collégalement en CPSR – Commission provinciale de sécurité routière – qui réunissait les différents acteurs concernés comme le Service Public de Wallonie, mobilité et infrastructures, et s’il y a lieu, la police, le TEC et la Province. A ce moment-là ils pourraient prendre tout ou une partie de la rénovation et de la création des trottoirs à leur charge, je dis bien en partie avec certaines limites mais je ne vais pas aller plus loin dans le dossier ce soir. La disposition finale dit que la présente circulaire entre en vigueur le jour de sa signature. Elle a été signée par le Ministre DI ANTONIO et la Ministre DE BUE le 7 mars 2019, donc nous ne manquerons pas de décrire et de solliciter évidemment le subsidie éventuellement dont on pourrait bénéficier pour l’espace trottoirs, au niveau des 375.000 €. Je laisse maintenant la parole à Monsieur VALENNE pour nous expliquer le projet.

Monsieur Marc VALENNE, Chef du service Voiries de la ville d’Arlon – Tout est dans les deux mots clés, ‘sécurisation’ et ‘traversée’. Voilà un petit plan de la situation, axe Nord-Sud. Le Nord en haut, nous partons de la N870 qui tout du long porte deux noms dans ce coin-là : la rue d’Habergy au sud et la rue du Hirtzenberg au nord. On croise rue de Buvange, rue de Meix-le-Tige, rue du Château Barbanson, jusqu’au nord on va pratiquement jusqu’au petit pont sur le ruisseau. Trois vues prises sur Google, sur la route en direction du Nord. La première vue à gauche est celle avant le carrefour principal, après le début des travaux. On voit les deux coussins berlinois qui seront remplacés au niveau de la sécurité. Nous parlerons plus tard des rétrécissements des portes d’entrée, qui les ramènent à 3 mètres par bandes, avec des haies supplémentaires et des poteaux qui font ralentir le conducteur ‘normal’, car il y a toujours quelques excités qui passeront plus vite. La photo en haut à droite, on prend le premier tournant, ce qui montre la complexité des trottoirs qui vont devoir être mis en place, avec les petits dénivelés, sorties de garage, etc. On arrive près de l’église avec la problématique de cette maison qui fait le coin et qui est accidentogène par rapport à ceux qui ne la verraient pas. Voilà pour les trois photos de situation. Comme on l’a dit, convention et répartition des

travaux. En gros il y a trois acteurs principaux : le SPW DGO1, la Ville d'Arlon et la SWDE. Le marché relatif est estimé en gros à 1.500.000 €, mais j'en ai discuté tout à l'heure avec Monsieur DELOBBE que je remplace au pied levé, et il est bien entendu question que les trottoirs puissent être davantage intégrés dans les frais du SPW, auquel cas il y aurait des modifications budgétaires à l'avantage de la ville. Les travaux à charge du SPW sont la rénovation complète de la voirie et ses accessoires (filet d'eau), l'installation d'un égouttage de voirie aux deux entrées du village qui en sont dépourvues, la réfection d'une portion de l'égouttage en mauvais état. Pour celle-ci, les deux extrémités n'en ont pas, notamment la rue va imposer la mise en place d'avaloirs qui doivent aller dans un égout qui lui-même est raccordé à l'égout principal. Quand on parle d'avaloirs, on parle d'eau claire principalement, égout principal, eaux d'égouttage, etc. Les bordures filet d'eau font partie de la route, et donc du SPW. L'aménagement des coussins berlinois par le remplacement des coussins actuels. L'aménagement et l'entretien ultérieur des effets de portes, des haies vives en hêtre situés derrière les bordures en filet d'eau. Plantations, rétrécissement léger de la voirie à 2 X 3 mètres aux deux entrées du village, signalisation verticale avec le remplacement intégral des panneaux, installation de plots solaires en LED capteurs solaires dans les deux virages principaux. Si vous voulez un exemple de ces LED nous en avons à l'avenue Patton, dans l'embranchement qui mène chez Ferrero ou chez Bati C, où les LED clignotent le soir.

+ + +

19h15 – Madame la Conseillère Isabelle CHAMPLUVIER entre en séance.

+ + +

L'aménagement de trottoirs et de revêtement coloré dans les deux carrefours centraux. La réfection accès de maison de manière identique à la situation existante dans la totalité du village, c'est-à-dire de la N870. La rénovation des deux ponts aux deux extrémités. Le budget pour la Région wallonne est de 1.110.000 €, tout sera revu en fonction de cette nouvelle. A charge de la ville d'Arlon il y a la démolition des accès maison au niveau trottoirs, déblai nécessaire pour réaliser les trottoirs, l'aménagement des trottoirs en pavés colorés, j'ai revérifié avec le SPW il s'agit de la teinte ocre type vieux Luxembourg. Idem rue de Buvange mais nous devons encore être d'accord pour ce point-là, ce qui donnerait une unité au niveau des coloris de trottoirs par rapport au village. L'installation de gaines de réserve pour l'aménagement de radars préventifs, l'aménagement et le marquage pour vélos de type chevrons et logos vélos, le raccordement en attente pour riverains, il y aura des chambres de visite qui seront mises en attente dans le cas de construction de maisons. Il ne s'agirait pas dans deux ou trois ans de tout rouvrir pour se raccorder aux égouts, c'est à charge du citoyen. Il y aura en attente une chambre de visite avec un tuyau DN 300 pour l'évacuation de l'égouttage des futures maisons. Cela fait 300.000 € HTVA pour la ville d'Arlon mais ça devrait diminuer. Pour la SWDE, c'est une forme de tripartite : le renouvellement des conduites d'eau des rue d'Habergy et rue de l'Union, l'aménagement utile au maintien de l'alimentation en eau dès l'instant où la mise hors service longue durée s'avère nécessaire. Les riverains n'en seront pas dépourvus ou, au pire, le temps des raccordements. Les terrassements nécessaires (fournitures, poses et canalisations) sont du travail typique de la SWDE qui, vu que la route sera ouverte, en profite pour rénover certaines de ses canalisations. Donc démolition, réfection, passage de fossés, d'aqueducs, des égouts, croisement d'installations souterraines (les impétrants à proprement parlé), traversée routes communales, passage de tranchée du ruisseau Schlimülhen, et pose de conduites de raccordements au niveau de la voirie proprement dite. En gros, pour la SWDE, 120.000 € HTVA. Sur un plan nous allons commencer par la partie sud puisque les photos allaient dans ce sens, et vous montrer l'effet de portes tel qu'il est prévu, 2 X 3 mètres de large, une espèce de rétrécissement avec les haies en question, les poteaux et le trottoir latéral d'un seul côté de la voirie, avec la pente logique et normale de la route vers les filets d'eau. Nous avons également parlé du remplacement des coussins berlinois, donc il reste à leur place, rue d'Habergy. Nous avons le marquage au sol pour les cyclistes, les trottoirs avec cette pierre jaune

vieux Luxembourg, le ruisseau avec la réfection complète du pont. Vous avez plus haut la rue du Château Barbanson qui sera en partie refaite dans un autre programme qui est celui des voies de liaison. C'est une portion de rue qui le mérite bien donc nous allons avancer dans ce sens-là. Vous voyez ici un système vraiment clair pour les deux sens, les deux virages où on tourne dans chacun des cas à gauche, une signalisation claire pour permettre aux usagers de la route qui ne seraient pas habitués, de bien voir et marquer le tournant. Ce sont des tournants qui sont pratiquement à angle droit dans les deux cas. Ensuite on va continuer la route mais nous allons prendre l'autre plan avec la partie nord. Il y a un peu le même phénomène avec à certains endroits trottoirs de part et d'autre, toujours les filets d'eau inclus car c'est la route et le SPW. Au-delà des filets d'eau de part et d'autre, c'est pris en main par la commune. A la discussion près que nous aurons avec eux vu ce nouveau décret qui est entré en vigueur si je ne m'abuse le 9 mars dernier. Nous pourrions revenir sur ces plans si vous le voulez. Pour le marché à procédure ouverte, c'est accessible à toutes entreprises qui désirent solliciter, le montant estimé pour la ville est de l'ordre de 300.000 €, mais comme je vous l'ai dit, qui s'avèrerait in fine être inférieur et le crédit sera au budget extraordinaire 2019. Pour votre information, d'après la discussion que j'ai eue avec le SPW, on m'a parlé d'une réalisation à partir du printemps 2020.

Monsieur MAGNUS – Merci Monsieur VALENNE, et nous sommes bien conscients que vous avez dû préparer cela un peu in extremis puisque le SPW ne savait pas venir ce soir.

Monsieur KARENZO – Vous avez mis qu'il y avait des gaines de réserve pour les radars préventifs. Est-ce que vous avez déjà décidé où vous allez les mettre ? A une seule entrée du village ou des deux côtés ?

Monsieur VALENNE - Nous avons mis le pluriel entre parenthèses.

Monsieur MITRI – Elles seront mises de façon à les mettre des deux côtés de l'entrée de la rue.

Monsieur LAMBERT – Merci pour la présentation, j'ai deux-trois remarques puisque je suis un peu concerné. Concernant les trottoirs, pour le revêtement, vous avez parlé de pavés colorés. Quand on a l'expérience, et la réalité de St-Donat ou des choses pareilles, je me demande si dans l'état de la route, car elle est quand même à forte circulation, ce ne serait pas opportun de mettre bêtement du macadam car nous savons que ça tient plus longtemps, preuve à l'appui. Par contre, en termes de sécurité, il y a quelque chose que je n'ai pas bien compris, si vous pouvez revenir sur la photo où il y a les haies. Si j'ai bien vu il y aura la route, le trottoir et puis la haie. Imaginons un cas figure où il y a un rétrécissement et un camion qui va empiéter sur le trottoir. Il va donc rouler sur les pavés, ce qui n'est pas nécessairement évident en termes de longévité et surtout de sécurité. Je me vois mal être sur un trottoir avec une rue qui est rétrécie, alors pourquoi ne pas mettre la route, la haie et puis après le trottoir, comme ça on est plus à l'aise, me semble-t-il.

Monsieur MAGNUS - Il va déborder sur la haie, et nous n'allons pas mettre notre haie en l'air.

Monsieur LAMBERT - Il vaut mieux mettre la haie en l'air qu'une personne. C'est une réflexion mais pour moi le plus important, et j'ai vraiment un souci, est l'électricité. Nous n'en avons pas parlé, les poteaux ont l'âge qu'ils ont et ne sont plus de première jeunesse. Ils sont au moins aussi anciens que la route qui a été refaite il y a peut-être 45 ans. Je trouve que s'il y a une rénovation, il faut aller jusqu'au bout. Mettez-vous un peu à la place des gens qui habitent là... Nous allons tout refaire et, en termes de rénovation rurale, on ne va pas enfuir l'électricité. Je trouve ça réellement dommage, en sachant aussi que dans quelques années, ces poteaux vont être poreux, certains penchent déjà à moitié et les travaux ne vont pas améliorer leur stabilité. Je voudrais vraiment que vous soyez attentifs au fait d'enterrer la ligne électrique.

Monsieur MAGNUS - Je peux partager ça aussi, mais maintenant est-ce que c'est à nous à prendre cette décision ou est-ce que c'est au SPW ? Je sais qu'on a beaucoup discuté de ça par exemple à la rue du Bourg à un certain moment, enterré ou pas enterré. Monsieur BALON disait toujours qu'il fallait compter simplement un budget de 15 % de plus, de manière relativement forfaitaire. Effectivement je crois que ça peut être une politique que l'on suit, on en fera un peu moins avec le même budget mais nous aurons peut-être une qualité supérieure. Mais ici, la question que je pose, je ne sais pas si Monsieur MITRI peut nous répondre, est-ce que c'est le SPW qui paye l'enterrement des câbles électriques entre les poteaux, et la suppression des poteaux ? Qui est-ce qui paye ? Il faut quand même demander à celui qui paye s'il est d'accord.

Monsieur MITRI – Si nous pouvons revenir sur les trois questions concernant les pavés, ce n'est pas le même type de pavés qui a été mis à Saint-Donat, ce sont des pavés identiques à ceux des rues du Bourg et du Maitrank où ils ont montré une solidité nettement supérieure par rapport à l'usage, même quand les citoyens débordent. Par rapport à l'effet porte, c'est un croquis pour montrer que l'effet porte qui est mis en amont des coussins berlinois, dont le but est de ralentir la circulation. Maintenant, nous pouvons toujours demander et discuter avec le SPW par rapport à l'emplacement final car la haie ne va pas être comme ça, il y a moyen de la faire de manière arrondie comme présentée dans d'autres endroits de la ville, notamment à Bonnert. L'effet de porte permet alors un rétrécissement et le trottoir est mis à l'extérieur. La troisième question 'Quand est-ce que l'on va demander l'enterrement des poteaux par rapport au budget disponible ?' est vraiment à discuter et à étudier par rapport à tous les chantiers.

Monsieur LAMBERT – Je rejoins le Bourgmestre, faisons peut-être 200 mètres en moins puisque ça vient de Toernich, mais c'est l'occasion ou jamais ! Si ce n'est pas fait maintenant, ça ne sera jamais fait. Les poteaux devront être remplacés un jour. Saisissez l'occasion et allez-y !

Monsieur MAGNUS - Ce n'est pas 'faisons' mais 'demandons-leur de faire', c'est différent. Si c'était une compétence sur une voirie communale, nous pourrions en discuter entre nous et réfléchir au niveau du Collège quelle position on adopte, mais ici il faut leur demander. Je n'ai pas de problème à leur demander de voir s'ils auraient la gentillesse, l'amabilité, l'intelligence et les moyens financiers d'enterrer ces lignes électriques.

Monsieur MITRI - Il n'y a aucun problème à ce que l'on pose la question, mais c'était question de budget et d'accord entre le SPW et ORES pour faire ce travail.

Monsieur MAGNUS - Je rejoins tout à fait Kamal MITRI lorsqu'il parle de pavés. Ce ne sont pas des dalles, alors qu'à Saint-Donat ce sont des dalles. Je ne sais plus si c'était des dalles de Fontenoille, c'est un peu comme des dalles de porphyre, ça n'a pas la même épaisseur ni la même longévité. Ce n'est pas la même chose que des pavés béton qui font 10 centimètres.

Monsieur MITRI - Par rapport à l'utilisation du tarmac, il est très déconseillé surtout dans les régions rurales, pour l'aspect paysager ou le respect du patrimoine, de mettre les trottoirs en tarmac. Soit nous mettons des vieux pavés, soit les pavés que nous avons actuellement en usage à la rue du Bourg, à la rue du Maitrank ou à Hämmelsmarch qui sera réalisé bientôt.

Monsieur LAMBERT – Si c'est une question d'argent, le tarmac coloré coûtera moins cher.

Monsieur MITRI - Le tarmac ne coûte pas cher mais dans un village comme Toernich, Udange ou les villages de la commune, il serait vraiment dommage de mettre du tarmac sur les trottoirs jusqu'à la façade, ça ne sera pas le point de vue patrimonial.

Monsieur LAMBERT - Evidemment, je suis tout à fait d'accord avec cette réflexion mais, à l'usage, il y a certaines choses qui ne fonctionnent pas du tout avec les pavés, qui plus est avec des gros charrois qui passent sur Udange. Nous verrons bien. Je ne suis pas contre les pavés, que du contraire.

Madame FROGNET - Juste un point de détail par rapport à cet effet de porte. Si nous voulons préserver la vie des gens et la haie, le poteau qu'il y a entre les humains et la haie doit peut-être être mis en bord de route. Je ne vois pas pourquoi le poteau est là parce que sur le dessin, Kamal a bien dit que c'était un croquis, il protège la haie et non les gens. Il faudrait peut-être juste mettre le poteau au bord de la route, comme il est sur le côté gauche du croquis, et nous serons tous contents.

Monsieur MITRI – C'est quelque chose qui peut être vraiment discuté avec le SPW, à condition que le tracé du trottoir soit encore possible. Mais c'est quelque chose pour laquelle ils sont ouverts à une discussion de ce type. Il n'y a pas de modification budgétaire, c'est simplement une implantation architecturale.

Monsieur GIGI – Ma remarque a déjà été signalée, c'était sur l'emplacement des haies, donc je n'ai rien à ajouter.

Monsieur SAINLEZ – Je n'ai pas bien compris si l'effet de porte était aussi à l'entrée Nord du village ?

Monsieur VALENNE – Oui, il y en a un de chaque côté.

Monsieur SAINLEZ - En fait, c'est tout à fait subjectif, mais si on regarde l'évaluation de la vitesse des voitures que l'on a, j'ai toujours trouvé les voitures beaucoup trop rapides, en particulier une voiture aimant la vitesse qui va arriver à l'entrée nord d'Udange, il va accélérer un bon coup dans la petite cuvette et ne va pas du tout décélérer avant les coussins berlinois. Il les prendra bien, il va quand même un peu décélérer puis accélérer pour prendre le virage gauche qui tourne vers l'église. Devant l'église il va devoir freiner parce que sinon il aura un problème, et pareil vers la salle de l'Union. Je pense donc que les gaines de réserve pour les radars, c'est très bien, il faut même avancer beaucoup plus vite et même déjà les signaler assez vite car c'est réellement une rue beaucoup trop dangereuse au niveau vitesse des usagers. Je trouve même que les coussins berlinois à l'entrée nord sont placés trop loin. L'entrée du village est bien avant et les gens ralentissent aux coussins berlinois, ré-accélèrent après, etc. Pour moi cet axe de village n'est pas assez sécurisé mais je sais bien que c'est un projet conjoint. Je m'étonne qu'il n'y ait pas eu plus de problèmes, vu le trafic et le délestage qui y passent. J'aimerais vraiment attirer l'attention sur la signalisation de la vitesse, mais surtout accélérer pour le placement de radars et de radars préventifs sur cet axe-là. Pour les poteaux, comme l'a dit Madame FROGNET, c'est vrai qu'il n'y a aucun sens à ce que le poteau jaune soit contre la haie. Ça choque un peu.

Monsieur TRIFFAUX – Par rapport à l'enterrement des câbles électriques, le SPW va certainement être d'accord mais il va sans doute dire que c'est de l'esthétique et que c'est pour notre village, donc qu'il ne va pas le payer et nous demander si nous sommes d'accord de le payer. C'est vrai que nous l'avons fait à d'autres endroits où la voirie est communale, je pense à Clairefontaine ou Waltzing, et comme le dit Monsieur LAMBERT ce n'est pas une occasion qui va se représenter avant longtemps, donc il faut quand même y penser du côté communal.

Monsieur MITRI - Nous notons cela et nous en discuterons sûrement par rapport au projet actuel avec l'auteur de projet.

Monsieur MAGNUS - On en avait déjà parlé pour la rue du Bourg, nous étions trop loin pour cela. Je crois que c'est quelque chose sur une vision à long terme qu'il faut en tout cas encourager.

Monsieur KIAME - On a déjà discuté des poteaux, je voyais plutôt une bordure entre le trottoir et la rue, de telle façon que les voitures ne se garent pas sur le passage où les piétons peuvent se mettre. Maintenant, si nous mettons les poteaux de ce côté-là, c'est bien aussi, ou bien faire sur toute une longueur une petite bordure qui ne fait même pas 50 centimètres qui protégera les piétons, les gens et empêchera les voitures de se garer dessus.

Monsieur MITRI – C'est noté.

Monsieur WALTZING - J'aurais voulu savoir s'il était possible d'avoir une charte, comme Monsieur TURBANG fait pour l'urbanisme, mais pour les voiries ? Je vois qu'à l'entrée des villages il n'y a pas de standard. On était justement à la rue du Bourg où il y a de la vitesse, mais on voit qu'on sait y entrer avec une rue qui fait 5 mètres de large, en exagérant. Ici, nous avons un autre effet de porte, à Sterpenich c'est une chicane en 'S'. Pourquoi est-ce qu'il n'y a pas un standard communal ?

Monsieur MITRI - Le standard communal est d'assurer au maximum la sécurité en fonction de la topographie. Il y a plusieurs types de sécurisation et nous les retrouvons maintenant dans tous les nouveaux projets, que ça soit la signalisation, les effets de porte et le rétrécissement de la voirie. Dans ce projet, les trois sont pris en considération. En fait, c'est ça le standard. Maintenant le type peut parfois varier. Nous étions limités ici parce que c'est une route régionale, c'est-à-dire que de gros charrois peuvent passer, et des manœuvres très difficiles au tournant du centre du village comme vous avez pu le remarquer. C'est pour cela que les trottoirs sont limités à 1,50 mètre, alors qu'actuellement le souhait est qu'ils soient même à 2,50 mètres. Cependant on ne peut pas le faire car on ne pourra plus permettre à d'importants charrois de traverser le village, et ça c'est impossible. Pour cela nous sommes parfois limités par la topographie et la destinée de cette voirie. Dans un centre de village, comme à Fouches ou ailleurs, on peut certainement avoir un autre standard. Il n'y a pas une charte ou un standard fixe.

Monsieur LAFORGE – Je rejoins toutes les remarques et je suis assez d'accord avec celles données par Monsieur LAMBERT. Petit bémol, je trouve qu'il faut garder le caractère rural pour les trottoirs avec des pavés, surtout que la rue de Buvange est déjà faite dans ce sens donc c'est une continuité tout-à-fait logique. Insister aussi sur la remarque de Monsieur SAINLEZ par rapport aux coussins berlinois qui pour moi, c'est vrai, doivent être mis beaucoup plus tôt côté Nord, ou peut-être un deuxième coussin si nous avons les moyens de le faire, et terminer par remercier le SPW et le Ministre PREVOT qui a mis ce projet au budget à l'époque. C'est vrai qu'enterrer les câbles électriques pourrait être un plus dans un village qui a une typologie lorraine assez particulière. Je pense donc que pour avoir une vision sur le long terme il faut essayer d'envisager ça et de pousser cette remarque. Peut-être que si on gagne un peu de budget d'un côté, on peut réfléchir à cela.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver la Convention de marché conjoint entre le SPW-DGO1, la Ville d'Arlon et la SWDE pour les travaux « N870 – Sécurisation de la traversée d'Udange ».

Article 2 : D'approuver le cahier des charges N°O1.03.02-18B11 (MC-MT/19-1679) et le montant estimé de ce marché établis par l'auteur de projet, le Service Public de Wallonie - DGO1, Direction des Routes du Luxembourg, Place Didier, 45 à 6700 ARLON. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics.

Le montant global estimé s'élève à 1.541.449,45 € hors TVA ou 1.865.153,83 € TVA 21% comprise, réparti comme suit :

- 1.111.191,88 € HTVA ou 1.344.542,17 € TVAC pour les travaux à charge du SPW
- **309.944 ,57 € HTVA ou 375.032,93 € TVAC pour les travaux à charge de la Ville d'Arlon**

- 120.313,00 € HTVA ou 145.578,73 € TVAC pour les travaux à charge de la SWDE ;

Article 3 : D'approuver la prise en charge de la dépense à charge de la Ville d'Arlon au montant estimé de 375.032,93 € TVAC.

Article 4 : De passer le marché par la procédure ouverte et d'approuver les critères de sélection qualitative et d'attribution tels que décrits dans le cahier spécial des charges.

Article 5 : : De mandater le SPW – DGO1, Direction des Routes du Luxembourg, pour exécuter la procédure et pour intervenir, au nom de la Ville d'Arlon, à l'attribution du marché.

Article 6 : En cas de litige concernant ce marché public, chaque pouvoir adjudicateur est responsable pour les coûts éventuels occasionnés par celui-ci, à concurrence de sa participation au marché.

Article 7 : Copie de cette décision est transmise aux pouvoirs adjudicateurs participants.

Article 8 : De financer cette dépense par le crédit qui sera inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, par modification budgétaire.

2. ADMINISTRATION GENERALE - Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du 21 février 2019.

3. ADMINISTRATION GENERALE - Communication d'ordonnances de police de réglementation de la circulation.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de la communication qui lui est donnée par M. le Bourgmestre, qu'il a été amené à prendre les ordonnances de police suivantes :

Le 18 février 2019 : Pour réglementer le stationnement sur deux emplacement en face du magasin Léonidas Grand-Place, 35 à 6700 Arlon, en raison d'un événement « Léonidas Action Pâques », en date du 29 mars du 10h00 à 17h00.

Le 21 février 2019 : Pour réglementer la circulation des véhicules en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – fouilles et tranchées en trottoir, rue des Déportés, le long de la Clinique Saint-Joseph à Arlon, en date du 20/02/2019 à 07h30 au 08/03/2019 à 16h30.

Le 21 février 2019 : Pour réglementer la circulation des véhicules en vue d'assurer le bon déroulement d'une livraison de dalles, rue Scheuer à Arlon, entre le 21/02/2019 à 06h30 et le 22/02/2019 à 17h00 (uniquement un jour de travail).

Le 21 février 2019 : Pour réglementer le stationnement des véhicules, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux, avenue Nothomb – restaurant Trulli à 6700 Arlon, en date du 14/02/2019 de 13h00 à 17h00.

Le 21 février 2019 : Pour réglementer le stationnement des véhicules, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux d'intérieurs, rue de Seymerich, 35 à 6700 Arlon, en date du 15 février 2019 à 08h00 au 01 mars 2019 à 16h00, saufs weekends.

Le 21 février 2019 : Pour régler la circulation des piétons rue Godefroid Kurth, 46 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de placement d'un échafaudage, en date du 20 février 2019 à 08h00 jusqu'au 22 février 2019 à 18h00.

Le 21 février 2019 : Pour régler le stationnement et la circulation des véhicules Grand-rue à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 25/02/2018 de 08h00 à 19h00.

Le 21 février 2019 : Pour régler la circulation des véhicules en raison de travaux de pose de câbles pour Ores, à la frontière avec le Grand-Duché et le long de la route du Luxembourg à Arlon, en date du 21/02/2019 à 07h30 au 15/03/2019 à 16h30.

Le 21 février 2019 : Pour régler le stationnement des véhicules rue Porte Neuve, 29 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 23/02/2019 de 08h00 à 19h00.

Le 21 février 2019 : Pour autoriser uniquement le dépôt de terre de remblais en provenance du chantier avenue de Mersch, à droite du parking de l'établissement l'Escale à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux de stockage de déblais (chantier carrefour Liedel), en date du 18/02/2019 à 07h00 au 30/04/2019 à 18h00.

Le 21 février 2019 : Pour régler le stationnement des véhicules rue Saint-Donat, 12 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux en date du 18/02/2019 à 07h30 au 31/05/2019 à 16h30.

Le 21 février 2019 : Pour régler le stationnement des véhicules rue des Déportés 32 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation de maison, en date du 19/02/2019 à 07h30 au 08/03/2019 à 17h00.

Le 21 février 2019 : Pour régler le stationnement des véhicules sur le parvis de Saint-Martin à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de funérailles, en date du 18/02/2019 de 10h00 à 13h00.

Le 21 février 2019 : Pour régler la circulation des piétons rue du Castel 5 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux de toiture, en date du 19/02/2019 à 07h30 jusqu'au 25/02/2019 à 17h00.

Le 21 février 2019 : Pour régler le stationnement des véhicules rue des Faubourgs 73/2 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement en date du 02/03/2019 de 09h00 à 13h00.

Le 21 février 2019 : Pour régler la circulation des piétons et des véhicules rue de l'Eifel 12 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux - placement d'un container, en date du 04/03/2019 à 08h00 jusqu'au 08/03/2019 à 18h00.

Le 21 février 2019 : Pour régler la circulation des piétons et des véhicules avenue de Longwy, à hauteur du n°331-335-301 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – installation de câble de fibre optique dans des tuyaux existants (pour le compte de Proximus), en date du 15/03/2019 à 07h00 au 29/03/2019 à 18h00 (2 jours de travail).

Le 21 février 2019 : Pour régler la circulation des véhicules rue d'Arlon, 5 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en eau – ouverture en accotement, en date du 28/02/2019 à 07h03 au 06/03/2019 à 16h30.

Le 21 février 2019 : Pour régler le stationnement des véhicules rue Sainte-Croix, 44 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 21/02/2019 à 07h30 au 26/02/2019 à 17h00.

Le 21 février 2019 : Pour régler le stationnement des véhicules et la circulation des véhicules et des piétons :

- Rue de Bastogne, 110 à 6700 Arlon, du 20/02/2019 à 08h00 au 21/02/2019 à 17h00
 - Route de Bouillon, 43 à 6700 Arlon, du 25/02/2019 à 08h00 au 26/02/2019 à 17h00,
- en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – placement d'un container.

Le 21 février 2019 : Pour régler le stationnement des véhicules rue Floréal 11 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement en date du 23/02/2019 de 08h00 à 19h00.

Le 21 février 2019 : Pour régler le stationnement des véhicules avenue de Luxembourg 30 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement en date du 02/03/2019 à 08h00 au 03/03/2019 à 19h00.

Le 21 février 2019 : Pour régler la circulation des piétons rue Scheuer 116 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – construction d'un immeuble, en date du 20/02/2019 à 07h30 au 20/03/2019 à 17h00.

Le 21 février 2019 : Pour régler la circulation des piétons rue Hamélius 48 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux - de rénovation entrée de garage, en date du 04/03/2019 à 08h00 au 15/03/2019 à 17h00.

Le 21 février 2019 : Pour régler le stationnement des véhicules rue Saint-Jean, 17 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 23/02/2019 à 10h00 au 24/02/2019 à 18h00.

Le 21 février 2019 : Pour régler la circulation des piétons rue Francq 41 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – rénovation de trottoir, en date du 04/03/2019 à 08h00 au 15/03/2019 à 17h00.

Le 21 février 2019 : Pour régler le stationnement des véhicules rue Léon Castilhon 9 boîte 1 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement en date du 18/03/2019 à 08h00 au 19/03/2019 à 18h00.

Le 21 février 2019 : Pour régler le stationnement des véhicules rue de Bastogne 246 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un aménagement en date du 18/03/2019 à 08h00 jusqu'au 19/03/2019 à 18h00.

Le 21 février 2019 : Pour régler le stationnement des véhicules et la circulation des piétons rue du Gazomètre 5A à Arlon, en raison de travaux – placement d'un échafaudage et d'un container, en date du 01/03/2019 à 08h00 au 22/03/2019 à 18h00.

Le 21 février 2019 : Pour régler la circulation des véhicules rue Zénobe Gramme, 14 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement de fibre optique, soufflage de fibres, en date du 25/02/2019 à 08h00 au 22/03/2019 à 18h00.

Le 21 février 2019 : Pour régler le stationnement des véhicules rue Paul Reuter, 8 à 6700 Arlon, en raison du bon déroulement des festivités des Noces d'Or 2019, en date des samedis 30 mars, 22 juin, 07 septembre et 12 octobre 2019.

Le 26 février 2019 : Pour régler le stationnement des véhicules et la circulation des piétons rue du Gazomètre 5 A à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – placement d'un échafaudage et d'un container, en date du 27/02/2019 à 08h00 au 22/03/2019 à 18h00.

Le 26 février 2019 : Pour régler le stationnement des véhicules rue Godefroid Kurth, 56 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux de façade, en date du 26/02/2019 de 10h00 à 18h00.

Le 26 février 2019 : Pour régler le stationnement des véhicules rue des Espagnols 105 à Arlon, et rue de Neufchâteau, 104 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 25/02/2019 à 07h00 au 26/02/2019 à 19h00.

Le 26 février 2019 : Pour régler le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 48-50 à 67000 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement en date du 28/02/2019 de 12h00 à 16h00.

Le 26 février 2019 : Pour régler la circulation des véhicules rue de Viville 75 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux pour Ores - fouilles en trottoir et bord de voirie parking, en date du 26/02/2019 à 07h30 au 08/03/2019 à 16h30.

Le 26 février 2019 : Pour régler la circulation des véhicules rue Elterwée à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux pour Ores – fouilles en trottoir et bord de voirie parking, en date du 25/02/2019 de 08h00 à 17h00.

Le 26 février 2019 : Pour régler le stationnement des véhicules rue Godefroid Kurth 87 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'une livraison de cuisine, en date du 26/02/2019 de 08h00 à 18h00.

Le 26 février 2019 : Pour régler le stationnement des véhicules en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement :

- Rue du Marché au Beurre au niveau du n°1 à 6700 Arlon, en date du 28/02/2019 de 08h00 à 18h00.
- Rue des Faubourgs au niveau du n°7 à 6700 Arlon, en date du 24/04/2019 de 08h00 à 18h00.
- Rue du Marquisat (le long du home) à 6700 Arlon, en date du 28/02/2019 de 08h00 à 18h00.

Le 26 février 2019 : Pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue de Lagland, en raison de l'organisation du Grand-Feu à Udange, en date du samedi 16 mars 2019 de 12h00 jusqu'à fin de la manifestation.

Le 26 février 2019 : Pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue du Lingenthal et Henri Le Blondel à 6700 Arlon, en raison du Grand Feu et activités annexes de Waltzing, en date du samedi 30 mars 2019 à 15h00 au dimanche 31 mars 2019 à 15h00.

Le 26 février 2019 : Pour régler le stationnement des véhicules rue Saint-Donat, 20 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 16/03/2019 à 08h00 au 16/03/2019 à 18h00.

Le 26 février 2019 : Pour régler le stationnement des véhicules et la circulation des piétons et des véhicules, rue Sainte-Croix, 8 à 6700 Arlon et rue des Deux Luxembourg, 48 bte 4 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 05/03/2019 de 08h00 à 12h00.

Le 26 février 2019 : Pour régler la circulation des véhicules rue Albert Jamot, 10 et rue Friddericht 15 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement, en date du 05/03/2019 à 07h30 au 11/03/2019 à 17h00.

Le 26 février 2019 : Pour régler la circulation des véhicules route de Bastogne 478 et rue Friddericht 13 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement – ouverture en trottoir et voirie, en date du 07/03/2019 à 07h30 au 13/03/2019 à 17h00.

Le 01 mars 2019 : Pour régler la circulation des véhicules rue de la Papeterie à 6700 Arlon en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – placement d'un camion-grue, en date du 07/03/2019 de 07h00 à 17h00.

Le 01 mars 2019 : Pour régler la circulation et le stationnement des véhicules rue du Camp, 1 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 05/03/2019 et du 15/03/2019.

Le 01 mars 2019 : Pour régler la circulation des véhicules rue de Longwy, 331-335 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – pose de câbles et conduites pour Proximus, en date du 04/03/2019 et du 22/03/2019.

Le 01 mars 2019 : Pour régler le stationnement des véhicules en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement :

- Rue de Toernich 35 à 6700 Arlon, en date du 23/03/2018 de 08h00 à 18h00.
- Rue de Toernich 82 à 6700 Arlon, en date du 23/03/2019 de 08h00 à 18h00.
- Place Didier 39 à 6700 Arlon, en date du 06/04/2019 de 08h00 à 18h00.

Le 01 mars 2019 : Pour régler le stationnement des véhicules rue du Marché au Beurre, 23 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'une livraison en date du 04/03/2019 de 06h00 à 17h00.

Le 01 mars 2019 : Pour régler le stationnement des véhicules rue Paul Reuter 41 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 28/02/2019 de 16h00 à 20h00.

Le 01 mars 2019 : Pour régler le stationnement des véhicules rue de Bastogne 189 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 13/03/2019 à 08h00 au 14/03/2019 à 18h00.

Le 01 mars 2019 : Pour régler le stationnement des véhicules rue Godefroid Kurth 41 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – rénovation maison, en date du 04/03/2019 à 08h00 au 12/03/2019 à 18h00.

Le 01 mars 2019 : Pour régler le stationnement des véhicules avenue Numa Enschede au niveau du n°63 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement en date du 07/03/2019 de 09h00 à 15h00.

Le 01 mars 2019 : Pour régler le stationnement des véhicules rue des Mèlèzes 12 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux en date du 01/03/2019 à 15h00 au 05/03/2019 à 16h00.

Le 01 mars 2019 : Pour régler la circulation des véhicules rue d'Eischen 3 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en eau pour la SWDE – ouverture en accotement et voirie, en date du 11/03/2019 à 07h30 au 15/03/2019 à 16h30.

Le 01 mars 2019 : Pour régler le stationnement des véhicules rue Paul Reuter 22 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – placement de signalisation, en date du 04/03/2019 à 07h00 au 31/12/2019 à 17h00.

Le 01 mars 2019 : Pour régler le stationnement des véhicules rue Netzer 7 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – remplacement châssis, en date du 04/03/2019 de 08h00 à 17h00.

Le 01 mars 2019 : Pour régler le stationnement des véhicules sur le parvis de Saint-Martin à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'une cérémonie funéraire, en date du 02/03/2019 de 14h00 à 16h00.

Le 01 mars 2019 : Pour régler la circulation des véhicules avenue de Mersch à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – pose de câbles et conduites pour Proximus, en date du 01/03/2019 à 08h00 au 06/03/2019 à 17h00.

Le 01 mars 2019 : Pour régler le stationnement des véhicules Caserne Léopold à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux d'égouttage en date du 04/03/2019 à 07h00 au 08/03/2019 à 18h00.

Le 01 mars 2019 : Pour régler la circulation et le stationnement des véhicules en vue d'assurer le bon déroulement de travaux :

- Rue du Lingenthal 24 à 6700 Arlon – traversée de voirie ou forage, en date du 07/03/2019 au 15/03/2019,
- Rue de Toernich 165 à 6700 Arlon – fouilles en trottoir, en date du 07/03/2019 au 15/03/2019,
- Rue des Déportés 34 à 6700 Arlon – traversée de voirie ou forage, en date du 12/03/2019 au 22/03/2019.

Le 01 mars 2019 : Pour régler la circulation des véhicules rue du Kirchberg 13 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – fonçage sous voirie pour la pose d'un câble de raccordement, en date du 07/03/2019 à 08h00 au 22/03/2019 à 17h00.

Le 01 mars 2019 : Pour régler la circulation des véhicules rue Paul Reuter à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux de réfection de voirie, en date du 01/03/2019 à 07h00 au 31/05/2019 à 18h00.

Le 01 mars 2019 : Pour régler la circulation des véhicules rue Porte Neuve à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux de débouchage des conduites d'évacuation – camion, en date du 04/03/2019 entre 08h00 et 12h00 (durant 1h uniquement).

Le 01 mars 2019 : Pour régler la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue de la Synagogue à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – placement d'un échafaudage, en date du 08/03/2019 à 07h00 au 08/06/2019 à 18h00.

Le 05 mars 2019 : Pour régler la circulation et le stationnement des véhicules rue du Berlaymont, rue de la Gendarmerie, rue du Duché, rue de Graas à 6700 Sterpenich, en raison de l'organisation de la 6^{ème} édition vide greniers à Sterpenich, en date du 31 mars 2019 de 04h00 à 22h00.

Le 06 mars 2019 : Pour régler le stationnement des véhicules rue des Mélèzes 12 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 05/03/2019 à 15h00 au 12/03/2019 à 16h00.

Le 06 mars 2019 : Pour régler le stationnement des véhicules à la rue des Capucins, 10 à Arlon, devant la boulangerie, en date du 05.03.2019 de 09h00 à 16h00, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison.

Le 06 mars 2019 : Pour régler la circulation des véhicules à la route de Luxembourg (côté gauche de la frontière) à Arlon, en date du 08.04.2019 à 07h30 au 30.06.2021 à 17h00, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation de la station de Steinfort.

Le 06 mars 2019 : Pour régler le stationnement des véhicules à la rue des Déportés, 38/5 à Arlon, en date du 13.03.2019 de 08h00 jusqu'à la fin de l'expulsion, en raison d'assurer le bon déroulement d'une expulsion.

Le 06 mars 2019 : Pour régler le stationnement et la circulation des véhicules à la Grand Rue, 49 à 6700 Arlon, en date du 15.03.2019 de 08h00 à 19h00, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison.

Le 06 mars 2019 : Pour régler la circulation des véhicules au Chemin de Seylerhoff à Arlon, du 05.03.2019 à 07h30 au 31.05.2019 à 16h30, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réfection de voirie / trottoir / accotement.

Le 06 mars 2019 : Pour régler la circulation des véhicules à la N844 à Arlon, en date du 05.03.2019 à 07h00 au 08.04.2019 à 17h00, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de taille verticale.

Le 06 mars 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de Metzert, 27 à Arlon, en date du 18.03.2019 à 07h00 au 22.03.2019 à 17h00, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement électrique Ores.

Le 06 mars 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de Meix le Tige, 2 à Arlon, en date du 18.03.2019 à 07h00 au 22.03.2019 à 17h00, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement électrique Ores.

Le 06 mars 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Saint-Donat, 24 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation, en date du 25.03.2019 à 08h00 au 29.03.2019 à 19h00.

Le 06 mars 2019 : réglementant la circulation des véhicules au carrefour du Liedel, rue de Waltzing, avenue de Mersch à Arlon, en date du 07.03.2019 à 07h00 au 07.05.2019 à 17h00, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux – phase 1 pour Ores.

Le 07 mars 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue du Marquisat, 24 à Arlon, en date du 07.03.2019 à 07h00 au 07.04.2019 à 20h00, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux.

Le 07 mars 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Déportés, 32 à Arlon, en date du 11.03.2019 à 07h30 au 13.03.2019 à 17h00, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation de maison.

Le 07 mars 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Joseph Netzer, 23 à Arlon, en date du 21.03.2019 de 07h00 à 16h00, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de lavage de vitres.

Le 07 mars 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de l'Harmonie, 7 à Arlon, en date du 09.03.2019 à 08h00 au 10.03.2019 à 18h00, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement.

Le 07 mars 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de Rédange, 41 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en eau + ouverture en accotement, en date du 02.04.2019 à 07h00 au 08.04.2019 à 17h00.

Le 07 mars 2019 : réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules à la rue des Capucins, 24 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de mise en place d'un nouveau soupirail, en date du 18.03.2019 de 08h00 à 14h00.

Le 07 mars 2019 : réglementant le stationnement des véhicules Via Sesmara, 2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 15.03.2019 de 08h00 à 18h00.

Le 07 mars 2019 : réglementant le stationnement des véhicules au Square de la Lys, 53 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 23.03.2019 de 07h00 à 17h00.

Le 07 mars 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue des Cheminots, 46 à Arlon, en date du 11.03.2019 à 08h00 au 18.03.2019 à 16h00, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réparation sur réseau.

Le 08 mars 2019 : réglementant le stationnement des véhicules et la circulation des piétons à la rue Paul Reuter à Arlon, en date du 08 mars 2019 à 08h00 au 30 avril 2019 à 18h00, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de bâtiment.

Le 11 mars 2019 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules et la circulation des piétons, rue Général Molitor, 8 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de démontage d'un échafaudage, en date du 12.03.2019 à 08h00 au 12.03.2019 à 18h00.

4. TRAVAUX COMMUNAUX - Marché de Travaux : Rehaussement et réhabilitation de taques d'égout – année 2019. Approbation des conditions et du mode de passation.

Monsieur MITRI – C'est un marché de travaux habituel et annuel, où nos services étudient quels villages vont être bénéficiaires en fonction des travaux précédents. Comme vous voyez ici, Weyler, Autelhaut, Autelbas et Sterpenich seront concernés, mais par rapport à des taques d'égout nécessaires, on les ajoute en fonction de la surveillance. C'est un budget qui est prévu comme vous voyez au budget extraordinaire avec l'avis favorable de notre Directeur financier.

Monsieur WALTZING – Par rapport à ces taques et sachant que les taques sont normalement toujours au niveau des routes, finies après chaque chantier, comment est-il possible qu'on arrive à un moment donné à avoir des taques plus basses que les routes ? Je prends l'exemple de Sterpenich, il y en a une pour laquelle la SWDE est intervenue après les travaux, et donc c'est la commune qui va payer pour la SWDE, qui n'a pas fait son travail ?

+ + +

19h40 – Madame L'Échevine Anne-Catherine GOFFINET entre en séance.

+ + +

Monsieur MAGNUS – Est-ce qu'on va nous remplacer les taques qui sont sur le territoire de la Région wallonne ? Non je crois que c'est la Région wallonne. Ce sont des taques communales sur le territoire communal.

Monsieur MITRI – C'est le problème et vous avez peut-être entendu parler combien mon prédécesseur a été peiné par les travaux des impétrants. C'est vrai que parfois, quand il y a un travail d'un impétrant qui travaille autour de cela, il y a malheureusement parfois un affaissement qui n'est pas réparé comme il le faut. On demande parfois nos services alors que ce ne sont pas eux qui viennent. Pour répondre à un besoin des riverains de ne pas voir une augmentation de l'accidentologie. A ce moment-là c'est la ville malheureusement qui intervient et, parfois, refacture cela éventuellement à la SWDE. Mais malheureusement c'est comme ça.

Monsieur GIGI – En fait, ce n'est pas par rapport à ce point-là, mais pour les ordonnances de police qui n'étaient pas dans le sharepoint, donc nous étions un peu surpris. Tant qu'on parle du sharepoint, une demande à Monsieur POCHEZ pour savoir si c'était possible de télécharger tous les documents en une fois. Je pense que tous les Conseillers seraient heureux de pouvoir faire cela, au lieu de faire point par point. Et si c'était possible de mettre un '0' devant chaque point, comme ça on a l'ordre du Conseil. Ce ne sont que des détails.

Madame NEUBERG – Si tous les points pouvaient être mis d'ailleurs en PDF, ce serait super.

Monsieur MAGNUS – Par exemple, c'est vrai que chez Idelux les fichiers se suivent les uns après les autres, et c'est facile. Par contre à la Zone de Secours, comme ici, c'est point par point donc on doit sortir de son point, rentrer dans le suivant, etc. mais ça nécessite probablement l'achat d'autres programmes informatiques, donc on fera le point là-dessus. Sachez qu'on veut faciliter votre travail au maximum il faudra voir ce qu'on sait faire au niveau technique. Je ne prononce pas là-dessus, je demande que ce soit étudié et on vous répondra dans les semaines qui viennent.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MT-PNSPP/19-1693 et le montant estimé du marché "Rehaussement et réhabilitation de taques d'égout - année 2019". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 56.020,00 € hors TVA ou 67.784,20 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable avec consultation de 3 opérateurs économiques.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 877/745-51/20198007.

5. TRAVAUX COMMUNAUX - Marché de Travaux : Curage et reprofilage de fossés, arasement d'accotements. Approbation des conditions et du mode de passation.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MT- PNSPP/19-1694 et le montant estimé du marché "Curage et reprofilage de fossés, arasement d'accotements". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 40.925,00 € hors TVA ou 49.519,25 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable avec consultation de 3 opérateurs économiques.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 421/735-60/20194006.

6. TRAVAUX COMMUNAUX - Marché de Travaux : Aménagement des abords de l'école communale du Galgenberg. Demande de remise des amendes de retard.

Monsieur MAGNUS – Il est de tradition ici de demander à notre architecte de nous donner son avis, et si on les paye c'est justement pour ça. Elle dit clairement ici qu'il ne serait pas judicieux d'accéder à la demande de remise des amendes de retard. Dans sa lettre elle nous dit même qu'il y a des choses qui ne sont pas encore terminées, et textuellement « le chantier n'est toujours pas terminé, donc il n'est pas judicieux d'accéder à la demande de l'entreprise. » On vous suggère donc de suivre l'avis de notre architecte.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1 : de ne pas approuver la remise des amendes de retard et d'appliquer la totalité de celles-ci au montant de 8.170,24 €.

7. TRAVAUX COMMUNAUX - Marché de Service : Désignation d'un auteur de projet pour le remplacement des fenêtres à l'Hôtel de Ville (A3). Approbation des conditions et du mode de passation.

Madame GOFFINET – On désigne tout simplement un auteur de projet pour pouvoir établir le remplacement des châssis au deuxième étage.

Monsieur EVEN – On était en procès pour ces histoires de malfaçons. Qu'est-ce que ça a donné ?

Monsieur LECLERCQ – Il y a eu une transaction.

Madame GOFFINET - Vous parlez des anciens châssis ? Pas des nouveaux qui ont été posés ? Pour les châssis ici, tout comme l'histoire du parking, nous avons eu une transaction financière.

Monsieur MAGNUS - Et ils ont déjà été remplacés l'année passée.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MS-PNSPP/19-1692 et le montant estimé du marché "Désignation d'un auteur de projet pour le remplacement de fenêtres à l'Hôtel de Ville - Etage A3". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 7.933,89 € hors TVA ou 9.600,00 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable avec consultation de 3 opérateurs économiques.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 104/723-60/20191001.

8. TRAVAUX COMMUNAUX - UREBA exceptionnel PWI: Isolation thermique, installation ou amélioration du système de ventilation dans les écoles. Approbation du dossier de demande de subvention.

Monsieur MAGNUS – Pas besoin de vous rappeler que les économies d'énergie sont une priorité pour nous, et vous vous rappelez certainement tous du brillant exposé de Monsieur REVEMONT le mois passé. Et bien ceci rentre dans la même direction, c'est-à-dire qu'il y a la possibilité d'obtenir un UREBA exceptionnel avec un montant de 500.000 €. Nous vous proposons de présenter neuf dossiers pour un montant de 630.000 €. Si nous pouvons avoir cet UREBA exceptionnel ça serait une bonne chose car ça nous permettrait d'atteindre une diminution de l'émission de CO2 de 75 tonnes, et qu'avec les économies d'énergie évidemment que ça procurerait, nous pourrions amortir l'ensemble des travaux sur neuf ans.

Monsieur SAINLEZ – Par rapport aux chiffres que Monsieur REVEMONT avait donnés à la dernière séance, il me corrigera peut-être mais sur ce point 8, nous viendrons à économiser environ 4 % d'émission de CO2 en moins par rapport au niveau de 2017, et sur la consommation 3 %. C'est quand même pas mal sur un seul point.

Monsieur MAGNUS - Il va déjà devoir revoir son tableau. Les pourcentages d'économies vont augmenter.

Madame GOFFINET – Je tiens publiquement à remercier et à féliciter Monsieur REVEMONT parce qu'à peine la circulaire et les modalités disponibles, on s'est vu, on a fait le tour de toutes les écoles, et en un temps record il est allé sur place mesurer et proposer les meilleures solutions. Vous avez vu que normalement nous devons rentrer le dossier au mois de juin. Il y a eu l'annonce, puis il y a eu les modalités qui ont été publiées, donc nous ne pouvons que le féliciter.

Monsieur MAGNUS - Ça prouve que nous avons des services communaux particulièrement efficaces.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter la proposition d'introduction des neuf dossiers proposés par le département technique auprès du Service Public Wallon, Département de l'Énergie et du Bâtiment Durable, dans le cadre d'une demande de subvention UREBA exceptionnelle pour ces travaux économiseurs d'énergie dans nos écoles.

9. CIMETIERES COMMUNAUX - Demande de classement comme sites des parties historiques du Cimetière communal d'Arlon.

Madame GOFFINET – Dans une procédure de demande de classement, c'est le Conseil communal qui introduit cette demande à la Région wallonne. Nous vous proposons donc de classer la partie inférieure du cimetière d'Arlon. Vous avez vu qu'il y a des parcelles qui ne sont pas reprises, elles concernent les parcelles d'honneur, donc ce point tel qu'il vous est soumis aujourd'hui a déjà été préalablement discuté au sein de la Commission cimetière. Et j'espère que la Région wallonne donnera suite.

Monsieur TRIFFAUX – Il y a l'ancien cimetière juif qui est dedans et je voulais en profiter pour demander où on en était pour les Pavés de la Mémoire que nous avons achetés il y a voici 2 ans. On avait choisi un échantillon d'Israélites déportés pendant la guerre et j'avais demandé qu'on rajoute une jeune Israélite dedans.

Madame GOFFINET – Oui, Michelle RUTH.

Monsieur TRIFFAUX - Pour le moment nous connaissons une recrudescence de l'antisémitisme avec des actes en France notamment, mais aussi parfois chez nous. C'est bon de rappeler ce qu'il s'est passé il y a 60 ans. Mais si je me souviens bien, il y avait des problèmes de timing avec le paveur, alors où en est-on ?

Madame GOFFINET - Je sais que c'est un dossier qui vous tient à cœur, tout comme à moi. Le problème est qu'il y a un paveur qui vient d'Allemagne et qui fait le tour du monde pour mettre les pavés. Apparemment Arlon n'est pas assez 'sexy' pour qu'il se déplace lui-même mais, en accord avec l'association Mémoire de la Shoah, ce seront les paveurs de la commune d'Arlon qui s'occuperont des pavés. La cérémonie aura lieu le 29 avril 2019 à 10h, et les écoles tant secondaires que primaires ont été invitées à participer à ce projet. Il y a donc au total huit pavés, et nous avons englobé ça dans un projet pédagogique avec des professeurs. Il y a huit classes qui vont travailler plus spécifiquement sur un pavé et nous présenteront leur travail autour du pavé de la mémoire de la Shoah lors de cette cérémonie du 29 avril. C'est la première série de pavés, et il y aura sans doute dans deux ans une autre série, mais nous sommes en train de faire des recherches complémentaires en partenariat avec la Kaserne Dossin.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve la demande de Classement auprès du Ministre Wallon en charge du Patrimoine.

10. BIENS COMMUNAUX - Vente de gré à gré d'une partie de 6 ares 96 centiares à prendre dans la parcelle communale cadastré ARLON – 1^{ère} Division – ARLON – Section A - n°1695 v, en retrait de la rue de l'Hydrion : Décision définitive et approbation du projet d'acte.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- a) DE VENDRE définitivement de gré à gré le bien ci-après décrit à Madame Cynthia LEMAIRE, au prix de **2 675 euros l'are**, ARLON – 1^{ère} Division – ARLON – Section A – n° 1695 y partie d'une contenance de 6 a 96 ca étant un triangle jouxtant le jardin de la propriété de la requérante (n°s 1695 S et T), sis en retrait de la rue de l'Hydrion n° 38, suivant un plan de mesurage dressé le 1^{er} mars 2019 par le bureau TMEX et repris sous le nouveau identifiant cadastral n° 1695 l² ;
- b) DE DISPENSER Monsieur le Conservateur des Hypothèques de prendre inscription d'office du fait de cette vente.
- c) D'APPROUVER le projet d'acte.

11. BIENS COMMUNAUX - Vente d'herbes sur pied, pour la saison 2019, sur diverses parcelles communales : fixation des conditions.

Monsieur DEWORME – Une fois par an on est amené à présenter ce point. Il faut savoir que la Ville d'Arlon est propriétaire d'environ 25 hectares de terres agricoles qui ne sont pas soumises aux baux à ferme, et nous souhaitons garder un certain contrôle sur ces terres. Il n'y a qu'une seule

manière de faire, c'est de ne pas les placer justement sous bail à ferme, mais de laisser l'herbe pousser et de vendre année après année l'herbe à des agriculteurs de la région d'Arlon qui sont intéressés, au prix de 2 € l'are, ou de 2,50 € selon les parcelles et la production d'herbe qu'elles amènent. C'est simplement le renouvellement de ce qui s'est fait jusqu'à présent. Il y a quelques Conseillers qui sont intéressés, et d'ailleurs moi aussi, à donner une autre destination à certaines de ces parcelles parce que je pense qu'il y a moyen de mener un certain nombre de projets communaux notamment en termes de jardins partagés, je pense que c'est quelque chose que l'on entend beaucoup parler, que ce soit sous la forme d'un collectif citoyen ou bien de parcelles individuelles qui seraient mises à disposition. Je pense qu'il y a moyen de diversifier un petit peu l'utilisation que nous faisons de ces parcelles, mais en ce qui concerne l'année 2019, on propose de reconduire simplement les dispositions prises avant et de réattribuer aux mêmes agriculteurs les mêmes parcelles qui leur avaient été confiées par le Collège précédent.

Monsieur MAGNUS - Et d'insister particulièrement sur le fait que c'est bien une vente d'herbe.

Monsieur DEWORME – Effectivement c'est différent, et ça ne peut pas être utilisé à autre chose.

Madame FROGNET – Si vous voulez attribuer les terrains à autre chose, alors évidemment je ne vais pas m'opposer à l'idée des jardins partagés, mais est-ce que les agriculteurs ne vont pas manquer d'herbe si on décide de prendre des parcelles pour autre chose? Ils vont peut-être devoir aller la chercher plus loin et payer plus cher.

Monsieur DEWORME - On a une certaine ambition pour les jardins partagés et les surfaces que l'on accorderait aux citoyens, individuellement ou organisés en collectifs. Mais 25 hectares de propriété, c'est quand même beaucoup. Lorsqu'on donne des parcelles individuellement à des citoyens intéressés, c'est en général 1 are, soit 1/100^{ème} d'un hectare. Ça donne une idée de la marge dont on dispose quand même et je ne pense pas que nous mettons les agriculteurs en difficulté en faisant comme cela. Mais c'est vrai que ça serait une modification dans les habitudes.

Monsieur LAMBERT – Ce sont des prés de fauche, ça n'est donc jamais amendé ? Il n'y a jamais d'amendement ou d'engrais qui vont dessus ?

Monsieur DEWORME - Normalement la fumure est interdite.

Monsieur LAMBERT - Ou des engrais traditionnels ? Mais c'est très bien, car ça veut dire que c'est du bio.

Monsieur DEWORME - Oui, en principe la terre est saine puisque d'un point de vue environnemental on a interdit les engrais, et c'est contractuel. La crainte est que le terrain soit utilisé à autre chose qu'à de l'herbe, alors ça tomberait sous le coup de la loi sur le bail à ferme, et même si elle a évolué, pour les pouvoirs publics, elle reste quand même plus contraignante que la formule que l'on choisit ici.

Monsieur MAGNUS - Je répète, on ne veut pas du bail à ferme. J'ai d'ailleurs demandé tout à l'heure à André VALET, quand il envoie l'avis d'échéance, de bien insister et de mettre en gras que c'est une vente d'herbe et que c'est de telle à telle date. Vous avez vu que les dates sont bien précises.

Monsieur WALTZING - Je pensais que ces herbes sur pied étaient octroyées aux différents cultivateurs sur base d'une mise à prix, et que l'on prenait le montant le plus élevé. J'entends ici 2 € de l'are, c'est que le prix est donc fixé. Est-ce que vous pourriez expliquer le modèle et nous expliquer également comment vous garantissez une équité entre les cultivateurs ?

Monsieur DEWORME – Pour la répartition, elle est historique. C’était bien avant que j’entre en fonction, je l’ai ici sous les yeux mais je pense qu’elle ne pose pas de problème. Ça a fait l’objet d’un accord, et je pense que c’est du temps où Monsieur Raymond BIREN était Bourgmestre, où il y a eu une négociation entre les différents agriculteurs qui se sont arrangés entre eux, et c’est l’accord qui a prévalu, que nous maintenons et que nous proposons de maintenir.

Monsieur MAGNUS - Le Collège de l’époque souhaitait surtout louer ces terrains à des cultivateurs de la région. On craignait, si nous mettions ça en soumission et qu’on permettait à tout le monde de venir soumissionner pour ces parcelles, que des cultivateurs du Grand-Duché de Luxembourg, avec des moyens financiers différents, viennent avec leurs énormes tracteurs demander et prendre toute l’herbe de nos cultivateurs locaux. C’est ce qu’on a voulu éviter donc c’est pour cela que nous ne sommes pas dans des soumissions et que nous reconduisons d’année en année les ventes d’herbe sur pied en question.

Monsieur DEWORME - Mais qui ne sont pas contestées, je pense, par aucun des agriculteurs. Nous n’avons eu aucun courrier dans ce sens-là. Je tiens à disposition de tous ceux qui le souhaitent le nom des agriculteurs en fonction des parcelles qui ont été attribuées, et ce sera à huis-clos.

Madame GOFFINET – Pour confirmer ce que vous disiez, c’était la peur qu’il y ait une surenchère, parce qu’il y a beaucoup d’agriculteurs luxembourgeois dans la région, qui rachètent des terres et qui les sous-louent à bon prix à des agriculteurs locaux. C’était pour pouvoir quelque part préserver l’agriculteur local et qu’il n’ait pas à se déplacer pour nourrir son bétail.

Madame NEYENS – Puisqu’on parle des contacts avec les agriculteurs locaux, est-ce que vous envisagez, Monsieur l’échevin, d’avoir des contacts avec ces agriculteurs pour voir comment on pourrait favoriser les circuits courts avec leur aide ?

Monsieur DEWORME - Vous avez certainement vu dans notre note de déclaration de politique générale, que c’est une question que l’on aborde et c’est vrai qu’on a l’ambition au niveau du Collège de développer une politique agricole communale. Mais je pense qu’à la place, pour des initiatives locales, que les partenaires naturels soient évidemment les agriculteurs de notre commune. Il y avait un peu de polémique la fois passée sur le nombre d’agriculteurs que nous avons sur notre commune. Je suis toujours en train de plancher là-dessus parce que les chiffres ne sont pas aussi évidents que cela, et j’estime que la liste que j’ai est encore un peu imparfaite. Mais le courrier qui doit les contacter tous individuellement pour dresser un cadastre de l’activité des productions locales, de manière à pouvoir les rassembler et peut-être essayer de créer une plateforme ou une coopérative. Vous avez certainement vu dans la presse qu’il y a une dizaine d’initiatives locales qui ont été prises en Wallonie, et subsidiées par la région Wallonne. Je pense qu’il y aura sans doute dans le futur, en tout cas c’est ce qui est annoncé par le Ministre, d’autres appels à projets, et là je pense que ça serait certainement intéressant, après avoir mené un travail de fond avec les agriculteurs, de pouvoir aller chercher des subsides de façon à promouvoir une coopérative par exemple, ou une collaboration des agriculteurs entre eux, que nous soutiendrons, qui pourrait prendre une autre forme. L’idée est effectivement de pouvoir les orienter et les guider vers une diversification de la production et de la qualité, des circuits courts, c’est-à-dire les mettre plus facilement en contact avec les consommateurs, face aux grands groupes, aux lobbies auxquels ils sont confrontés avec parfois un prix du lait qui est inférieur à leur cout de production, etc. C’est certainement un axe important de la politique agricole que l’on doit aussi développer dans la logique que nous avons énoncé dans la déclaration de politique générale, qui est de vouloir réussir la transition écologique.

Madame FROGNET – Je voulais féliciter à mon tour Monsieur REVEMONT parce qu’il avait répondu en direct à la question au Conseil communal, mais après coup il m’a redonné une autre réponse : il y aurait environ 70 agriculteurs sur le territoire arlonais.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

AUTORISE le Collège communal à reconduire la situation des années précédentes sur les biens communaux ci-après :

Au prix de 2 euros l'are :

+ le bien cadastré 3ème Division – Autelbas, Section G (Sterpenich) – « Langheck », une partie de 2 ha 20 à prendre dans le n° 2r.

+ le bien cadastré 4ème Division – Bonnert (section de Waltzing), Section D – n° 350 P 3 (6 ha 87 a 37 ca).

+ le bien cadastré 3ème Division, Section D (Autelhaut) – n° 640 d (1 ha 03 a + 1 ha 90 a).

+ le bien cadastré 4ème Division, Bonnert – Section A (Viville) – n° 537 (3 ha 06 a 70 ca).

+ les biens cadastrés 4ème Division, Bonnert – Section A (Viville) – n°s 580 A, 581 A et 582 M (2 ha 30 a).

+ le bien cadastré 4ème Division, Bonnert – Section A (Viville) – n° 550 (59 a 80 ca).

+ les biens cadastrés HARZE – Les Beolisses – n°s 212 b – c, 222 a et 222 d (2 ha 77 a 25 ca).

+ les biens sis route du Paradis à Aywaille – n°s 59 F et G (60 a 60 ca et 5 a 35 ca).

Au prix de 2,5 euros l'are :

+ les biens cadastrés 1ère Division, Arlon, Section A, n°s 1336 c (50 a 03 ca) – 1336 d (45 a 78 ca) – 1337 d (1 ha 10 a 23 ca) et 4ème Division, Bonnert (section de Viville) – A – partie du n° 755 C (partie de 2 ha 50 a) – 754 a (49 a 70 ca) soit un total de 5 ha 5a.

+ les biens cadastrés 4ème Division, Bonnert (section de Viville) – A - n° 755 C (+/- 2 ha) et 6ème Division, Heinsch (section de Schoppach) – C – n°s 2394 E, 2394 G et 2396 C soit un total d'environ 2 ha 70 a.

Fixe comme suit les conditions :

Conditions :

- 1) durée : du 15 mai au 31 octobre 2019.
- 2) le prix sera payable avant le 1er juin prochain à la Recette communale.
- 3) les occupants devront maintenir et conserver les bornes ; celles qui manqueraient devront être remplacées et un nouvel abornement sera réalisé à leurs frais.
- 4) aucune autre destination ne pourra être donnée à ces terrains communaux.
- 5) les occupants ne pourront en aucun cas mettre de la fumure ni procéder au nivellement des taupinières.

- 6) le Collège communal n'attribuera en aucun cas la récolte d'herbes sur pied à une personne qui s'est rendue coupable d'une infraction à caractère environnemental.
- 7) toutes ces conditions sont de rigueur.

12. CHASSES COMMUNALES - Cantonnement d'Aywaille : Chasse sise aux lieux-dits « Bois du Bosson » et « Bois Royal de Regnier » d'une contenance de 107 ha : Approbation du cahier des charges et des clauses particulières.

Monsieur DEWORME - Vous avez vu qu'il y a quatre chasses à réattribuer, les baux de chasse sont des baux de 12 ans. Nous avons une vingtaine de chasses sur l'ensemble de nos propriétés communales, sur le cantonnement d'Arlon et un peu sur le cantonnement d'Habay, mais aussi à Aywaille et à Viroinval. En matière de chasse nous avons deux possibilités pour attribuer une chasse : la première est la mise en adjudication publique, et c'est ce qui est proposé pour la chasse d'Aywaille. L'avantage de la mise en adjudication est d'espérer avoir une rentrée d'argent plus importante puisque chacun soumissionne sous enveloppe fermée, ensuite nous analysons et c'est le plus offrant qui emporte la chasse. Deux autres candidats se sont manifestés à Aywaille pour obtenir le marché, donc nous avons proposé de faire cela sous forme d'adjudication. Il faut dire que la DNF nous avait donné un avis parce qu'en matière de forêt et de chasse, nous nous inspirons beaucoup de ce que nous dit le DNF, puisque nous n'avons pas d'experts forestiers au niveau communal. Nous avons évidemment du personnel pour traiter les dossiers du point de vue administratif, mais l'expertise et la compétence sont à la DNF donc on va les chercher où elles sont. On prend des avis auprès de la DNF, notamment en matière de chasse, et elle nous conseillait ici de procéder par adjudication, ce que l'on propose de faire. On doit donc accepter le cahier des charges général et le cahier des charges particulier de chacune des chasses proposées. Le cahier des charges principal est un peu les considérations générales en matière de chasse qui sont dérivées directement du code forestier, comme le permis de chasse, les périodes d'ouverture de chasse, les questions d'assurance, etc. Le cahier des charges particulier, dressé aussi par la DNF, précise le nombre de chasseurs par chasse, le nombre de battues par chasse, en fonction de la superficie, etc. On doit donc approuver le cahier des charges général et particulier pour chacune des chasses que l'on doit renouveler pour une période de 12 ans.

En ce qui concerne le cantonnement d'Arlon, vous avez vu les trois localisations de chasse que nous avons. Même chose, les clauses générales et particulières, et il est à noter qu'à la demande de la DNF, nous avons ajouté une clause particulière qui n'existait pas précédemment et qui tient compte de la peste porcine africaine malheureusement dans toute notre région. Elle précise bien que le nourrissage est formellement interdit sur le territoire de nos chasses locales. Il y a une polémique parce que certains chasseurs considéraient que le nourrissage était plutôt une manière de maintenir les animaux à l'intérieur d'une zone et par conséquent de pouvoir les éliminer plus facilement. En fait, c'est un argument qui ne tient pas la route pour les spécialistes européens, qui nous disent qu'il ne faut pas nourrir les animaux. Il y a la clause particulière parce que la transmission de la peste porcine se fait préférentiellement surtout d'animal à animal, et que les endroits de nourrissage sont des endroits de rencontre pour les animaux. Par conséquent ils se contaminent mutuellement beaucoup plus facilement puisqu'ils se côtoient. Le nourrissage est donc strictement interdit. A ce sujet-là, il y a un nouvel arrêté qui est sorti aujourd'hui du Ministre régional wallon en charge des forêts René COLLIN, ce n'est pas le premier, qui annule le précédent et ils montrent tous qu'il y a une aggravation de la situation puisque la zone contaminée va en s'étendant sans cesse. On peut estimer qu'il y a un contrôle relatif des choses mais il faut quand même constater que la zone malade est en augmentation, et donc nous sommes loin d'être au bout de l'évolution de ce dossier-là. Vous avez vu qu'aujourd'hui ce sont les bois de Chiny, la région de Suxy, etc. qui sont maintenant concernés directement par le problème. Pour en revenir aux chasses, pour les chasses locales la DNF nous dit que le gré à gré, c'est bien parce que les chasseurs qui sont sur les chasses locales sont des gens qui font convenablement

et qui tiennent compte des autres usagers, des règles de la chasse, etc. En plus, comme ce sont des chasseurs locaux, nous avons tendance au niveau du Collège à renouveler simplement de gré à gré ces chasseurs-là puisqu'on a cette possibilité-là. On pourrait espérer gagner plus de sous parce que nos chasses ne sont pas louées très chères, c'est vrai, en faisant des adjudications chez nous aussi mais vous avez vu ce que ça peut donner de mettre des chasses en adjudication. C'est le plus offrant qui l'emporte et il peut venir de très loin, il peut avoir envie d'avoir des partenaires qui viennent chasser également parce qu'il est administrateur de chasse et qui louent bien cher des parts de chasse, avec la tentation d'amener plus de gibier parce que l'on veut de beaux plans de tirs. C'est ce qui s'est un peu passé dans notre cantonnement d'Arlon, même si ce n'est pas sur notre commune. Ça me laisse à penser que le gré à gré avec des gens de confiance est beaucoup mieux, même si on pouvait espérer en retirer un peu plus par adjudication. Quoi que. Il y a des adjudications qui ont été faites dans le passé, ce n'est pas au cours des six dernières années mais dans la mandature précédente, et ce qui sortait des enveloppes était inférieur à ce que le gré à gré nous aurait rapporté. Ce n'est donc pas si évident que ça de penser que le plus offrant est nécessairement mieux que le gré à gré. Je pense aussi que ça nous protège de gens qui feraient du commerce avec la chasse et les dérives que l'on a vues pas très loin d'ici, malheureusement.

Monsieur MAGNUS – On est quand même dans un climat de prudence pour l'instant entre les chasseurs et les propriétaires. Il faut quand même savoir que pour les points 13 et 14, on est en zone de vigilance pour l'instant, et pour le point 15 on est carrément dans la zone tampon. Pour ceux qui sont dans la zone tampon, on aura une exonération du loyer pendant la période qui, je l'espère, sera la plus courte possible. Ça ne veut pas dire que le bail est suspendu, ça veut dire que le paiement est suspendu, donc ce n'est pas les 12 ans qui sont reportés à la date à laquelle ils pourront recommencer à chasser, c'est bien le paiement qui est suspendu. Il y a une différence évidemment entre les deux. Je crois que Monsieur DEWORME a parfaitement résumé la situation.

Madame FROGNET – Je suis contente que l'on aborde ce point-là parce que je ne vais pas vous cacher que je suis végétarienne et que je suis contre la chasse. Je voulais vous demander si vous réfléchissez éventuellement à ce que représente la chasse, à ce que ça peut être ? Est-ce que vous n'avez pas envie de faire autre chose avec nos forêts que de vendre et de pratiquer cette chasse à laquelle, personnellement, je n'adhère pas ? Quelles est votre position ? Vous avez parlé du bien-être animal dans la déclaration de politique générale, il y a de plus en plus de gens qui disent que les animaux ont des droits, etc. Personnellement, qu'il y ait des chasses sur le territoire d'Arlon, ça me pose un problème, mais après je sais qu'il y a Jean-Marie dans notre groupe et que ça pourrait, je suis désolée, nous mettre en porte-à-faux, mais je pense être aussi représentante d'une partie de la population. Je voulais donc vous questionner là-dessus, vous ne devez pas nécessairement répondre maintenant mais simplement commencer à aborder cette question-là : est-ce que l'on va continuer la chasse et l'exploitation des forêts comme on le fait ?

Monsieur MAGNUS - Parler de la chasse de manière générale est un très beau sujet dont on pourrait faire évidemment une séance spéciale du Conseil communal, parce qu'à mon avis il y a suffisamment de choses à en dire. Je ne crois pas que l'on va se lancer ce soir dans un débat 'pour ou contre la chasse'. C'est simplement ici pour renouveler nos contrats avec nos chasseurs pour l'instant, et si vous voulez un jour que l'on parle de cela de manière plus générale, je laisserais d'abord Jean-Marie s'exprimer et ensuite je verrai ce que je pourrai ajouter. J'entends votre question, reposez-la et demandez à la remettre à l'ordre du jour, il n'y a pas de problème.

Monsieur SAINLEZ – Cela arrive tous les 12 ans donc je ne sais pas si nous avons déjà voté des baux de chasse au cours des 6 dernières années. Je ne m'y suis pas vraiment intéressé, mais cette fois-ci je m'y suis intéressé parce qu'il est évident que même le quotidien des promeneurs, des vététistes, des sportifs du dimanche dans les bois est fortement modifié ces derniers temps. On voit quand même plus de chasseurs, même très près des maisons, comme à Bonnert où il y a eu des chasses très près

des maisons. C'était impressionnant, limite dangereux mais ce n'est pas du tout de la responsabilité de la commune à ce niveau-là, c'est quelque chose que je voulais signaler. Par contre je me suis quand même intéressé à la chose, il n'y a pas grand-chose qui existe comme document, donc je pense que la tâche de Monsieur l'échevin n'est pas évidente en la matière. Je parle de manière vraiment très naïve, je regarde les chiffres qui sont avancés et donc nous avons une moyenne d'à peu près 30 € par hectare par an, en gros, sur ce qui est demandé. Alors, soumission fermée ou non, je comprends bien que le débat n'est pas là. Par contre j'ai trouvé une documentation officielle de la revue 'Forêt Wallonne' à ce niveau-là qui date de 2014, où ils estiment les recettes de la chasse autour de 60 € par hectare par an. Ils demandent des recettes de baux pour les communes de Hautes Ardennes. 60 € par hectare par an est à peu près la norme apparemment qu'il y aurait en Hautes Ardennes. On parle de forêts différentes, de qualité différente, ... apparemment s'il y a un lac, ça change en fonction de la chasse aux canards, etc. Je ne veux absolument pas reprendre plus d'argent chez les chasseurs, mais je me demandais si le prix que l'on pratique couvre au moins des frais qui seraient engendrés ? Parce que je lis aussi qu'il y a des frais qui sont engendrés pour l'écorcement du regarnissage des mises de protection, et ce que font certaines communes, elles demandent un quart prévisionnel justement pour les frais de protection de certaines espèces d'arbres. Je ne sais pas si c'est quelque chose qui est envisageable à Arlon, peut-être dans le futur, mais je me posais cette question. S'il y a des dégâts liés à la chasse, liés à la concentration de gibier qui serait trop grande du fait de la chasse ou autre, est-ce que c'est envisageable qu'on puisse faire ce que font les communes du nord de la Province ? Je ne sais pas comment ça se passe dans les communes à côté de chez nous, c'est une question très naïve.

Monsieur DEWORME – Alors, je ne suis ni chasseur, Madame FROGNET, ni agent de la DNF mais je vais essayer de répondre à votre question. Je pense que la DNF s'occupe, à travers les plans de tirs qui sont imposés à l'intérieur des chasses, de réguler justement la population sauvage de façon à limiter et contrôler les dégâts qui sont fait. Dans les cahiers des charges particuliers figurent notamment ce genre de précision. Je ne dis pas qu'il n'y a pas de dégâts, mais ils sont pris en compte au niveau du cahier des charges. J'avais abordé un peu la question tantôt, plus on va vouloir tirer bénéfice de nos chasses, plus la personne qui va nous louer la chasse va la payer chère, et plus elle va avoir tendance aussi à avoir des associés de chasse auxquels elle va demander des loyers plus importants. Toute ressemblance avec des faits qui se sont passés du côté de Buzenol n'est pas tout à fait fortuite dans ce que je dis. Dans les circonstances actuelles, je suis plutôt favorable que l'on reste comme cela et qu'on respecte le status quo. J'ajouterai que l'on est content que les chasseurs soient et continuent à être intéressés aujourd'hui par les chasses sur lesquelles ils ne peuvent en fait plus chasser pendant un, deux ou trois ans, voire plus, et lorsqu'ils pourront à nouveau chasser il n'y aura pas de gibiers ou, en tout cas, pas de sangliers. Je pense qu'il ne faut pas se montrer trop ambitieux ni trop gourmand par rapport à des gens dont c'est l'activité, le passe-temps, le loisir, etc. On peut avoir un jugement de valeur par rapport à cela. Moi, je suis là pour essayer de gérer la situation indépendamment de ce qu'on peut bien en penser sur le plan personnel.

Monsieur LAMBERT – Je ne suis pas chasseur, mais pour faire la chasse, c'est un mal nécessaire. S'il n'y a pas de chasse, dans 10 ans il n'y aura plus de forêts. Alors il faut choisir. Je pourrais donner des exemples à tire-larigot, même en forêt d'Anlier où on a eu 2.500 gros hêtres complètement écorcés par des cervidés, donc vous imaginez. Deuxièmement, au niveau financier, un exemple concret : il faut évidemment voir la population cynégétique. Une chasse aux cervidés coûte plus chère qu'une chasse aux chevreuils et aux sangliers, comme la commune d'Arlon peut le proposer. Contre-exemple financier: à la commune de Saint-Léger il y a deux-trois ans, l'adjudication publique pour un lot de 700 hectares. La commune d'Arlon ne peut pas proposer car c'est fort morcelé chez nous. Adjudication publique, 15 € l'hectare. Je rejoins donc à 100 % Monsieur DEWORME, s'ils mettent 30 € en moyenne et surtout dans le contexte actuel, demain il n'y aura plus de sangliers pendant quelques années. Il y aura pléthore de chevreuils parce que sur la commune d'Arlon c'est du chevreuil, mais il y aura aussi une sacrée pression cynégétique de ces chevreuils sur les semis, et la pérennité d'une forêt est le semi naturel. S'il n'y a plus de semis, il n'y a plus de forêt. Le gibier doit

donc être tué, il n'y a rien à faire. J'espère que j'ai répondu concrètement et clairement aux questions que vous posez.

Monsieur SAINLEZ - Je remercie Monsieur l'Echevin et Monsieur le Conseiller parce que je ressors vraiment instruit de cette question.

Monsieur EVEN – J'allais dire exactement la même chose.

Le Conseil communal décide, par 24 voix pour et une abstention (Mme G. FROGNET) de relouer cette chasse, pour une durée de 12 années, suivant le mode de l'adjudication publique par remise de soumissions fermées.

APPROUVE le cahier général des charges et le cahier spécial des charges.

FIXE la date d'adjudication au vendredi 26 avril 2019 à 09h00.

13. CHASSES COMMUNALES - Cantonnement d'Arlon : Chasse sise à Waltzing et Autelbas : Approbation du cahier des charges et des clauses particulières.

Le Conseil communal, décide par 24 voix pour et une abstention (Mme G.FROGNET) de relouer de gré à gré la chasse communale de Waltzing (Nickelwies) et d'Autelbas (Grossenbusch) d'une superficie de 81 ha, moyennant le respect du cahier des charges, les clauses particulières transmises par le DNF et le paiement d'un loyer annuel indexé de 2 018, 60 euros (hors précompte) et d'autoriser le Collège communal à désigner le locataire actuel comme titulaire de ce droit de chasse pour 12 années.

14. CHASSES COMMUNALES - Cantonnement d'Arlon : Chasse sise à Bonnert, Viville, Frassem, Grübermullhen / Loh Muhlen – Approbation du cahier des charges et des clauses particulières.

Le Conseil communal décide, par 24 voix pour et une abstention (Mme G.FROGNET) de relouer de gré à gré la chasse communale de Viville, Bonnert, Frassem, Grübermuhlen / Loh Muhle d'une superficie de 122 hectares, moyennant le respect du cahier des charges, les clauses particulières transmises par le DNF et le paiement d'un loyer annuel indexé de 5 200 euros (hors précompte) et d'autoriser le Collège communal à désigner le locataire actuel comme titulaire de ce droit de chasse pour 12 années.

15. CHASSES COMMUNALES - Cantonnement d'Arlon : Chasses communales du « Thalmadar » et du « Hirtzenberg » : Approbation du cahier des charges et des clauses particulières.

Le Conseil communal décide, par 24 voix pour et une abstention (Mme G.FROGNET) de relouer de gré à gré les chasses communales du « Thalmadar » et du « Hirtzenberg » d'une superficie de + / - 105 ha de bois et 57 ha de prairies moyennant le respect du cahier des charges, les clauses particulières transmises par le DNF et le paiement d'un loyer annuel indexé de 2277 euros + 776 euros (hors précompte) et d'autoriser le Collège communal à désigner le locataire actuel comme titulaire de ce droit de chasse pour 12 années.

16. CIRCULATION ROUTIERE - Règlement complémentaire de police sur la circulation routière - Création d'un emplacement pour personne à mobilité réduite en face de la maison sise rue de l'Eisch 16 –ARLON.

Monsieur MITRI – Comme d'habitude ce sont des demandes qui sont adressées au Bourgmestre et au Collège pour l'acquisition d'un emplacement pour personne à mobilité réduite. Le Collège adresse ces demandes pour enquête à la police et à la représentante de la Région wallonne concernant la sécurité routière. A ce moment-là nous suivons cet avis pour attribution. Evidemment il y a des conditions bien précises à l'attribution de ces emplacements : il faut d'abord que la demande soit adressée, il faut avoir la carte obtenue auprès du service de cohésion sociale – cellule handicap pour avoir la preuve d'un handicap, et après cela l'examen de cette demande par la police pour voir si la rue demandée par la personne s'y prête. Comme vous le voyez ici, la proposition est acceptée par nos services et la police.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

ARRETE :

Article 1er : Un emplacement PMR est créé, rue de l'Eisch, en face de la maison sise au n° 16, telle que repris sur la photo et le plan des lieux.

La mesure sera matérialisée par le placement d'un signal E 9 a comportant un pictogramme représentant une personne à mobilité réduite.

Article 2 : La présente sera soumise, en trois exemplaires, à l'approbation du Ministre des Transports.

17. SERVICE MOBILITE - Candidature de la Ville d'Arlon au projet « Gestion dynamique des parkings ».

Monsieur MAGNUS – Le point 17 est un point qui revient, et c'est une excellente chose, ceux qui faisaient partis du Conseil communal précédent se rappelleront sans doute, qu'en date du 25 juin 2018 Monsieur Vincent THOMAS d'Idelux était venu nous présenter ce projet qui nous tient à cœur, ce projet Smart City, sur cette gestion dynamique des parkings. On nous avait donc promis à l'époque qu'on allait pouvoir répondre à un appel à projets qui était lancé par le Ministre JEHOLET et qui financerait à hauteur de 50 % les projets Smart City retenus. Cet appel à projets devait être lancé en septembre, il a eu un peu de retard, il arrive aujourd'hui et pour ceux qui étaient à la présentation à Transinne, notre projet avait vraiment été mis en avant tellement il était bien ficelé et bien réfléchi pour rendre aux Arlonais et aux touristes qui arrivent dans notre ville d'Arlon une attractivité supplémentaire grâce à cette gestion dynamique des parkings. On va vous répéter que les parkings, nous en avons, mais d'abord ce sont des panneaux multimodaux qui sont situés à l'entrée de notre ville. Après, ce sont des panneaux qui sont situés à proximité des parkings et c'est surtout une interface open-data, c'est-à-dire que nous souhaitons à l'avenir que les gens soient guidés pour aller dans le parking là où ils ont envie d'être. Par exemple, en matière de Smart City, je suis touriste, j'arrive dans une ville et on me dit ce qu'il y a à voir. Si je passe tout près de musées, on me dit qu'il y a le musée Gaspar, vous avez une place de parking qui se trouve là, on vous guide même pour y aller, etc. Ça serait le summum de ce qu'on pourrait obtenir en matière de Smart City. Voilà donc le développement que l'on a envie de faire au niveau de l'ensemble des parkings sur le territoire d'Arlon. On a un budget ici de 500.000 €, avec un subside maximum qui pourrait être de 250.000 €. Ça serait évidemment une super nouvelle si on pouvait être retenu dans l'appel à projets, nous ferons évidemment tout ce qui est en notre pouvoir pour pouvoir être retenu.

Monsieur Thibaut VINCENT, Conseiller en mobilité de la Ville d'Arlon – Comme Monsieur le Bourgmestre l'a dit, une première présentation concernant l'avant-projet a déjà eu lieu le 25 juin 2018. Pour ce qui est de la description du projet, on va parler essentiellement des parkings, des panneaux dynamiques, du système de comptage des places et enfin de l'interface open-data. Les parkings, vous les connaissez tous, il y en a 6. Les plus grands font plus de 100 places, je citerais la place des Chasseurs Ardennais qui en fait environ 116, l'Espace Didier qui en fait plus de 200, la place Léopold qui est un cas particulier parce qu'elle va bientôt être en travaux et donc n'est pas comprise ici dans l'appel à projets, mais il faudra faire en sorte dans le cahier des charges que la solution qui s'y retrouve puisse intégrer ce nouveau parking supplémentaire. Egalement la place Schalbert, la Plaine des Manœuvres et enfin la Grand-Place.

Pour ce qui est des panneaux dynamiques il y a trois types pouvant être installés : à gauche vous voyez les panneaux d'entrée de villes qui sont des panneaux complètement variables, on peut écrire tout ce qu'on veut et dans le sens que l'on veut, à la fois le nom du parking, le nombre de places disponibles et, 2 secondes plus tard, voir l'image qui change. Ensuite, à droite, vous aurez à chaque carrefour d'entrées de ville et après 13 panneaux LED qui vont, avec le nom du parking, vous indiquer le nombre de places qui restent disponibles dans ce parking, également une flèche pour vous indiquer si vous devez aller à gauche ou à droite, et éventuellement si le parking est déjà complet. Enfin, à l'entrée de chaque parking, vous aurez un panneau comme vous avez déjà à l'Espace Didier avec le nom du parking et le nombre de places qui reste, pour ceux qui se seraient faufiletés par les petites rues et qui n'auraient pas eu l'occasion de voir les panneaux de suivi LED. Vous avez à nouveau ici la carte avec les panneaux d'entrée de villes, les panneaux qui regroupent les différents parkings et, enfin, les panneaux de suivi LED.

Le système de comptage des places, on peut en citer 4. Premièrement, le système par bloc barrière, que vous connaissez tous à l'Espace Didier. A chaque fois que la barrière s'ouvre dans un sens ça compte plus un, et quand elle s'ouvre dans l'autre sens, ça compte moins un. Deuxièmement, c'est un petit plot qui est enchâssé dans le sol, en dessous de chaque place de parking individuelle. Sur un parking de 40 places, ça ne coûte pas très cher mais sur un parking de 200 places ça coûte beaucoup plus cher, et c'est simplement un petit aimant à l'intérieur qui va détecter la masse métallique de la voiture qui arrive au-dessus et qui va indiquer qu'il y a une voiture. Le panneau d'entrée du parking va afficher le nombre de places de parking, moins une. Troisièmement une solution par caméra, dont je vais parler. Enfin, quatrièmement, c'est le système par boucle magnétique, même système que les barrières sauf qu'au lieu d'avoir des barrières, on a des boucles magnétiques dans le sol. L'objectif principal de cet appel à projets est vraiment à la fois de créer de l'innovation pour la région, et pour la commune de maîtriser les coûts. Il y aura évidemment des tests de technologie de comptage qui vont avoir eu, des 'proof of concept', c'est-à-dire une mise à l'épreuve, une preuve de test. Pour chaque technologie il sera demandé à l'entreprise sur un ou plusieurs des parkings du centre-ville de nous montrer le bon fonctionnement de son dispositif, à des fins d'innovation. Arlon servirait ainsi d'une certaine manière de fil pilote pour les autres communes de Wallonie. On a déjà fait ceci pour le dispositif par caméras radars. Vous reconnaissez ici la place des Chasseurs Ardennais, la caméra qui est installée ici était la caméra de la police, et on avait invité une entreprise à nous démontrer ceci. Le test a été concluant, donc on voit bien, à chaque fois qu'il y a une voiture, le rectangle de la place est coloré en rouge, et aux endroits où il n'y a pas de voiture, le rectangle est coloré en vert. A ceci près que nous en avons quand même tiré quelques leçons, notamment ici où la caméra est un peu trop basse. Dès qu'on a des bus qui passent dans la rue, ça cache complètement à la vue de la caméra les trois premières voitures qui sont ici donc pendant quelques secondes, pour peu que le bus se mette à l'arrêt, les places passent en occupées, qu'il y ait une voiture ou non sur cet emplacement. Donc ici l'emplacement passera de vert à rouge le temps que le bus passe devant. Il faudrait donc installer de nouvelles caméras qui seraient plus en hauteur sur les bâtiments.

Enfin l'interface open-data, Monsieur le Bourgmestre l'a dit, l'objectif de la région est que chaque entreprise qui ait besoin de ces données puisse les avoir à disposition, mais également d'autres communes pour simplement voir comment cela fonctionne ou, par exemple, Google qui voudrait améliorer son système Google Maps et pouvoir donner en temps réel le nombre de places disponibles par exemple sur le parking de la place Léopold, en vue de guider au mieux les automobilistes, non pas vers la place Léopold si elle est pleine, mais vers la place Didier, par exemple. Pour l'équipe projet, nous avons encore une fois une tripartite avec, pour la ville d'Arlon, Monsieur Fabien REVEMONT et moi-même qui nous occupons des aspects mobilité et des aspects techniques, Monsieur Benoit MULLER pour Idelux qui s'occupe de rédiger le cahier des charges et la fiche projet qui vous est soumise présentement pour être ensuite envoyée à la région, et enfin l'Agence du Numérique à la Région wallonne qui nous fournit son expertise et ses conseils.

Pour ce qui est du financement, le projet a été lancé le 10 janvier 2019. La Région prévoit un subside de maximum 250.000 €, avec 50 % du financement total, en sachant que le projet doit être à la fois répliquable dans d'autres villes de Wallonie. On servira donc de ville-pilote pour que d'autres communes de même taille qu'Arlon puissent profiter de ce système, et pas toujours de grosses villes telles que Liège ou Bruxelles. Une autre condition est le volet open-data et innovation, mais j'en ai déjà parlé. Un autre volet du financement est le subside Smart Rural du Ministre COLLIN, en vue de l'aide que nous fournit Idelux. Il y a 35.000 € de subsides qui ont été accordés à Idelux-Projets Publics pour aider trois villes et communes de la Province, et Arlon ça sera dédiée intégralement à la rédaction du cahier des charges du projet Smart Parking qui est déjà bien avancé. Dernièrement Idelux nous a dit que le cahier des charges pouvait être terminé pour le mois de mai 2019, c'est-à-dire que si nous obtenions le subside et si la Région se décide assez vite, le projet pourrait être lancé dans les mois à venir, en sachant que la mise en œuvre devrait être totalement terminée au 30 juin 2021. Encore une fois c'est une condition pour obtenir le subside avec une estimation de 530.400,20 €.

Monsieur MAGNUS - Je voudrais ajouter un élément, il est indiqué dans la note à un certain moment qu'à partir de l'exercice budgétaire 2020, la Région wallonne nous demande de lever toute taxe directe ou indirecte sur les mâts, pylônes et antennes affectés à la réalisation directement par le public d'une opération mobile de télécommunication par l'opérateur d'un réseau public de télécommunication locale. Pour que tout cela fonctionne avec internet, pour parler de manière générale, et l'échange de l'information data aussi, ils nous encouragent à ne pas pénaliser ces opérateurs. Nous nous sommes quand même renseignés pour savoir quel était l'impact que ça avait sur le budget communal, parce que si c'était pour gagner d'un côté ce qu'on perdait de l'autre, ça n'avait pas beaucoup de sens. Mais comme nous avons déjà supprimé cette taxe depuis deux ans, ça n'a aucun impact financier. Je suis désolé pour ceux qui ont déjà assisté une fois à la présentation, mais ça nous a rappelé certaines choses, certains montants et certaines technologies. Vous voyez bien que c'est innovant et on rappelle que lorsque l'on a été voir avec l'Université de Liège une spin-off sur la place des Chasseurs Ardennais, ce sont des nouvelles technologies et on espère aussi pouvoir participer de cette manière-là à la créativité en Wallonie, ce qui est évidemment une chose tout à fait positive.

Monsieur BALON – Je voulais vous féliciter pour le projet qui, à mon sens, est un plus pour Arlon et qui permet peut-être aussi de faire comprendre au citoyen qu'il y a moyen de se garer à tel endroit et qu'on peut marcher 100 mètres pour aller de la place Schalbert à la Grand-rue. J'avais une question par rapport aux panneaux multimodaux qui vont être installés, parce que dans le cahier des charges on a apporté une attention particulière à la consommation de ces panneaux, ce que ça va représenter dans ces temps d'économies d'énergie, et choisir des solutions les plus économes possible en énergie.

Monsieur MAGNUS - On ne peut pas imaginer ne pas y avoir réfléchi et que ça n'est pas un des objectifs évidemment qui est choisi mais je ne suis pas un grand technicien en matière d'électricité et

de consommation électrique sur des panneaux multimodaux, donc je ne sais pas s'il y a une réflexion qui a été menée à ce propos-là ?

Monsieur VINCENT - On vérifiera la consommation des panneaux mais pour l'instant l'appel à projets n'a pas encore eu lieu, nous n'avons pas encore eu de contact précis avec les entreprises à ce propos, donc peut-être que l'entreprise nous proposera un grand panneau très consommateur, et peut-être qu'une autre nous proposera un panneau moins consommateur. On verra à Idelux pour voir comment intégrer potentiellement ce facteur dans le cahier des charges.

Monsieur MAGNUS - On sera en tout cas attentif à cet élément.

Monsieur REVEMONT – Le cahier des charges n'est pas encore rédigé, il le sera en cas d'accord sur notre fiche projet, mais en collaboration avec Idelux, nous serons attentifs à intégrer un facteur de consommation d'énergie maîtrisé dans le choix des panneaux lors de leur fonctionnement ainsi que pour la maîtrise des consommations inhérentes aux autres éléments du système.

Monsieur GIGI – Merci Monsieur VINCENT pour la présentation et j'ai deux-trois suggestions et questions. Je me demandais par rapport à la technologie de localisation des différentes places, est-ce que c'est aussi prévu pour les motos ? Je ne sais pas très bien s'il y a par exemple des parkings motos qui sont aussi prévus. Est-ce qu'également il y a une réflexion par rapport aux différents parkings vélos au sein de la commune? Je me demandais également, vu qu'on va avoir le weekend du carnaval, certains parkings que l'on va indiquer ne seront pas forcément accessibles, par exemple le parking de la place Léopold, donc est-ce qu'il n'y aurait pas une réflexion pour indiquer les différents parkings de délestage qui sont un peu plus éloignés ? Il y aura prochainement le P+R avec des navettes vers la ville, mais je pense également au parking de la Maison de la Culture qui n'est pas si loin du centre-ville et qui pourrait également être indiqué.

Monsieur MAGNUS - Ce sont des panneaux multimodaux tels que la terminologie est employée, c'est-à-dire à disponibilité variable. Nous le reprenons bien dans la note mais ça concernera des informations sur les chantiers, les accidents, les festivités, etc. Tout cela, pour moi, est possible. Maintenant, pour les parkings vélos, il y en aura un peu partout et il y aura beaucoup de disponibilités.

Monsieur GIGI - Pour les parkings de délestage, les places des différents panneaux sont déjà prévues et surtout ils sont dans un certain sens de circulation, donc pas forcément pour des gens qui veulent se diriger vers Stockem. Mais je suis persuadé que ce weekend des personnes iront se garer à la Maison de la Culture pour se diriger vers le carnaval, et ne pas forcément se diriger vers les parkings du centre.

Monsieur VINCENT - Maintenant il faut garder à l'esprit que le parking de la Maison de la Culture ne nous appartient pas.

Monsieur GIGI - Oui, tout-à-fait, mais c'est une réflexion.

Monsieur MAGNUS - Pour moi, ce sera possible dans ces panneaux multimodaux d'y mettre ce que l'on veut.

Monsieur GIGI - C'est aussi par rapport à leur localisation. S'ils sont orientés vers les gens qui vont dans le centre, on ne va pas par exemple les rediriger vers Stockem.

Monsieur MITRI – En effet, dans certaines villes où on les voit déjà, le choix est vraiment très large. Maintenant, par rapport à la question concernant les emplacements vélos, il est vrai que le besoin pour un usager vélo est nettement moindre que pour un usager d'un véhicule automobile. Seulement,

pour les usagers vélos, ils veulent laisser leur vélo dans un endroit sécurisé, et parfois la nuit. Effectivement rien n'empêche que si un jour on a ça, qu'on puisse certainement l'implémenter en plus.

Monsieur WALTZING – Je voulais simplement dire que j'étais impressionné par le projet en tant que tel, parce que je crois me souvenir que chacun des partis se plaignait d'un manque de communication en cas de manifestation par rapport aux parkings. Ici, on apporte une réponse magnifique, bien réfléchie. J'ai juste une petite question par rapport aux modules qui sont au sol pour détecter les véhicules. J'aurais voulu entendre comment ils communiquent avec la centrale, si c'est avec des cartes 4G, et s'il y a des couts récurrents à prévoir en plus du cout du projet ?

Monsieur MAGNUS - Les couts récurrents se trouvent dans la note, 23.760 € à charge de la commune. Maintenant, au niveau technique, je me dirige vers l'équipe.

Monsieur REVEMONT - Ce budget annuel d'environ 20.000 € repris dans notre fiche projet est une estimation qui couvrirait les frais de fonctionnement et d'entretien du système. Il est prévu dans la procédure du marché public qui sera lancé de passer par un Proof of Concept afin de sélectionner uniquement les candidats qui nous prouveront que leurs systèmes répondent à nos besoins tout en nous garantissant une fiabilité maximale pour un coût de fonctionnement minimal. Les types de technologies dépendront du candidat final que l'on aura retenu. Le montant de ce budget dépendra donc de la solution finale qui sera choisie.

Monsieur WALTZING – Et les moyens de communication ?

Monsieur REVEMONT – Le choix des systèmes communicants va dépendre des propositions de l'entreprise qui sera retenue au terme de ce marché. Il est vrai que différentes technologies existent actuellement pour renvoyer les données qu'elles soient par exemple en 4g, Wi-Fi, LoRa Sigfox ou autre. Les candidats devront nous prouver la fiabilité et la performance de leurs systèmes communicants, notamment lors du Proof of Concept. Nous serons aussi attentifs sur les coûts fixes qui découleront de leur fonctionnement.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide de poser la candidature de la Ville d'Arlon en vue d'obtenir des subsides pour le projet « Arlon – Gestion dynamique des parkings ».

18. FINANCES COMMUNALES - Délégation du Conseil Communal vers le Directeur général ainsi que certains fonctionnaires communaux en matière de marché publics relatifs au budget ordinaire.

Monsieur MAGNUS - C'est pour choisir la procédure de passation, de fixation des conditions du marché pour un montant inférieur à 3.000 € HTVA. Je crois que c'est une sage décision de faire confiance à cette équipe formée par Monsieur LECLERCQ, Madame STEVART et les agents du service des Finances. Si tout cela doit passer devant nous, cela va nous prendre pas mal de temps et je crois qu'on peut leur faire confiance pour les sommes de 3.000 € en ce qui concerne l'ordinaire et de 1.500 € en ce qui concerne l'extraordinaire, où je vois que c'est uniquement au Directeur général que cette délégation doit pouvoir être proposée.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1^{er}

De donner délégation de ses compétences, visées à l'article L1222-3 § 2 alinéa 2 du Code de la

démocratie locale et de la décentralisation, quant au choix de la procédure de passation et la fixation des conditions des marchés publics, pour des marchés relevant du budget ordinaire d'un montant inférieur à 3.000 € HTVA, au Directeur général / M. Leclercq, à la Directrice Générale adjointe/Mme Stevart, ainsi qu'aux agents du service des Finances;

Article 2

De donner délégation de ses compétences, visées à l'article L1222-6 § 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, quant au choix de recourir à un marché public conjoint, à la désignation de l'adjudicateur qui agira pour le compte des autres adjudicateurs et l'adoption, le cas échéant de la convention régissant le marché public conjoint, pour des marchés relevant du budget ordinaire d'un montant inférieur à 3.000 € HTVA, au Directeur général / M. Leclercq, à la Directrice Générale adjointe/Mme Stevart, ainsi qu'aux agents du service des Finances;

Article 3

De donner délégation de ses compétences, visées à l'article L1222-7 § 3 et § 7 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, quant à la définition des besoins en termes de travaux, de fournitures ou de services et au choix de recourir à la centrale d'achat à laquelle le Conseil communal a adhéré pour y répondre, pour des commandes relevant du budget ordinaire et inférieures à 3.000 € HTVA, au Directeur général / M. Leclercq, à la Directrice Générale adjointe/Mme Stevart, ainsi qu'aux agents du service des Finances;

Article 4

La présente délibération de délégation est arrêtée sans limitation de durée, mais est révoquée à tout moment par le conseil communal.

19. FINANCES COMMUNALES - Délégation du Conseil Communal vers le Directeur général en matière de marchés publics relatif au budget extraordinaire.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1^{er}

De donner délégation de ses compétences, visées à l'article L1222-3 § 3 alinéa 1^{er} du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, quant au choix de la procédure de passation et la fixation des conditions des marchés publics, pour des marchés relevant du budget extraordinaire d'un montant inférieur à 1.500 € HTVA, au Directeur général;

Article 2

De donner délégation de ses compétences, visées à l'article L1222-6 § 3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, quant au choix de recourir à un marché public conjoint, à la désignation de l'adjudicateur qui agira pour le compte des autres adjudicateurs et l'adoption, le cas échéant de la convention régissant le marché public conjoint, pour des marchés relevant du budget extraordinaire d'un montant inférieur à 1.500 € HTVA, au Directeur général ;

Article 3

De donner délégation de ses compétences, visées à l'article L1222-7 § 4 et § 7 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, quant à la définition des besoins en termes de travaux, de

fournitures ou de services et au choix de recourir à la centrale d'achat à laquelle le Conseil communal a adhéré pour y répondre, pour des commandes relevant du budget extraordinaire et inférieures à 1.500 € HTVA, au Directeur général ;

Article 4

La présente délibération de délégation est arrêtée sans limitation de durée, mais est révoicable à tout moment par le conseil communal.

20. FINANCES COMMUNALES - Délégation du Conseil Communal au Collège en matière d'octroi de subventions.

Monsieur MAGNUS - Petite particularité aussi pour un peu mieux saisir les difficultés parfois d'interprétation du budget communal. Vous savez, il y a une grande règle qui est que lorsque quelque chose est très précisément prévue au budget communal, en général ça ne repasse pas devant les membres du Conseil. Je prends un exemple : il y a dans le budget prévu de manière très précise un budget de 25.000 € pour les Aralunaires, et bien on ne repasse pas devant le Conseil communal pour savoir si le budget pour les Aralunaires est accordé puisque c'est dans le budget et que par définition, quand le budget a été voté, les 25.000 € des Aralunaires ont été votés par la même occasion. Par contre on donne un montant, et je le fais exprès, avec une somme plus faible de 200 € à quelque chose qui n'est pas prévue nominativement dans le budget, ça doit passer au Conseil communal au Collège. Voilà ce que dit l'article L1122-37 du Code de la Démocratie locale, on vous demande d'autoriser le Conseil communal pour les subventions qui figurent nominativement au budget, c'est-à-dire de continuer à faire comme on fait pour l'instant. C'est le cas des Aralunaires, dans les limites des crédits évidemment inscrits à cet effet et approuvés par l'autorité de tutelle. Ça veut dire que si les Aralunaires nous demandent 30.000 € au lieu de 25.000 €, ça ne sera pas possible car c'est dans le cadre des limites budgétaires. On vous demande également dans cette délégation pour les subventions en nature, bien souvent des manifestations qui ont lieu sur le territoire de notre commune qui demandent des barrières Nadar ou des podiums, pour cela on vous demande également de pouvoir décider en Collège et ne pas nécessairement venir devant vous. Donc ce qui n'est pas nominativement prévu au budget reste évidemment de la compétence exclusive du Conseil. Ensuite il y a également les subventions mentionnées par l'urgence, sûrement en raison de circonstance impérieuse ou imprévue. Je prends l'urgence même si on peut imaginer que ça va arriver. Par exemple, il y a des manifestations pour le climat, on doit mettre des barrières Nadar sur la place Léopold, c'est une subvention en nature donc on pourrait aussi dire que c'est dans l'urgence, et il est évident qu'il y a un mois au Conseil communal nous ne savions pas. Voilà quelques exemples très concrets de ce qu'on vous demande ici, je crois que c'est ce qui était déjà d'application avant et qui n'a jamais posé de problème précédemment.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er. : Le Conseil communal délègue au Collège communal l'octroi des subventions qui figurent nominativement au budget, dans les limites des crédits qui y sont inscrits à cet effet et approuvés par l'autorité de tutelle.

Art. 2. Le Conseil communal délègue au Collège communal l'octroi des subventions en nature.

Art. 3. Le Conseil communal délègue au Collège communal l'octroi des subventions motivées par l'urgence ou en raison de circonstances impérieuses et imprévues.

Art. 4. Les délégations visées aux articles 1er, 2 et 3 sont accordées pour les exercices 2019 à 2024,

soit pour la durée de la législature.

Art. 5. Le Collège communal fait annuellement rapport au Conseil communal sur les subventions qu'il a octroyées, en application de l'article L1122-37, § 2, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

21. FINANCES COMMUNALES - Octroi d'une subvention à l'asbl « SEREAL » en vue de leur accorder une assistance en main d'œuvre.

Monsieur MAGNUS – C'est une asbl qui a été créée il y a déjà quelques années par la Province de Luxembourg. C'est un service de remplacement pour les agriculteurs de la Province de Luxembourg.

Monsieur DEWORME – Effectivement c'est une asbl qui a été créée il y a quelques années et qui rend des services importants, je pense, à de nombreux agriculteurs. C'est une asbl qui est basée à Marloie mais qui travaille également à pourvoir au remplacement d'agriculteurs arlonais. C'est d'ailleurs cela au niveau du Collège, je pense, qui a finalement porté notre décision puisque c'est la première fois que l'on va octroyer une subvention à cette asbl. Quand on a vu qu'il y avait 27 membres agriculteurs de cette asbl présents sur le territoire d'Arlon, on s'est dit que les Arlonais étaient aussi concernés par le problème, et qu'il y avait 229 heures de remplacement qui avaient été prestées au profit des agriculteurs arlonais. On s'est dit que c'était une manière concrète, même si elle est indirecte, de soutenir aussi nos agriculteurs qui ont un travail 365 jours sur l'année, si ils ne sont pas remplacés. On pourvoit donc leur remplacement en cas de maladie, de décès d'un des membres de l'équipe ou de la famille, pour un départ en vacances, etc. C'est un soutien intéressant qui leur ait apporté. Lors de la prochaine modification budgétaire nous allons créer un article nominatif, et dès que les pièces de l'asbl auront été rentrées, nous pourrons verser le subside, et ça sera récurrent d'année en année, nous le présenterons sous un article nominatif.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- Décide d'octroyer une subvention de 500€ à l'ASBL SEREAL ;
- Décide que le subside de 500€ ainsi que l'article budgétaire seront prévus lors de la prochaine modification budgétaire ;
- Décide que la liquidation du subside sera autorisée après l'approbation de la modification budgétaire et réception des pièces justificatives.

22. FINANCES COMMUNALES - Octroi d'une subvention à l'asbl « Les Tournesols » dans le cadre de la construction de 3 dortoirs pour jeunes filles à Bembereke au Bénin.

Monsieur MAGNUS - Ce montant de 1.400 € est prévu dans le cadre du budget de la solidarité internationale pour lequel, vous vous en rappellerez probablement, il y a un montant de 5.000 € prévu par an. Ceci est donc pris sur l'article budgétaire 'subside – action de coopération' du service ordinaire 2019.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

- Décide d'octroyer une subvention de 1.400€ à Les Tournesols ASBL dans le cadre de la construction de trois dortoirs pour jeunes filles au domaine YENU GEO, établissement scolaire et orphelinat, à Bembereke au Bénin;

- Décide que la subvention est engagée sur l'article 164/332-02/2018 (subside pour actions de coopération) du service ordinaire du budget 2019 ;
- Décide d'autoriser la liquidation de la subvention de 1.400 €.

URGENCE - Ecoles communales maternelles et primaires : Appel à candidature interne pour la désignation à titre temporaire dans une fonction de direction

Monsieur MAGNUS – Monsieur Christophe SIMON nous quitte parce qu'il est appelé à des fonctions supérieures.

Madame LECOMTE – Le Collège avait approuvé sa demande de congé pour mission. Il va être conseiller pédagogique au sein du CECF et va s'occuper des plans de pilotage qui vont être obligatoires dès 2020, en tout cas pour certaines écoles. Il y a lieu de procéder à son remplacement, donc un appel va être lancé dès que vous aurez approuvé aujourd'hui. Cet appel à candidatures se fera en interne, nous avons dix jours pour le lancer donc dix jours pour les candidats intéressés de donner leur réponse. Il y a donc toute une procédure à respecter, la CoPaLoc a été instruite et on lui a fourni le profil de direction qui a été élaboré notamment avec la conseillère pédagogique. Un des points du profil fait état effectivement de ce plan de pilotage, dont le directeur est et sera un acteur important. La procédure va être lancée dès que vous aurez approuvé ce lancement d'acte de candidatures ce jour.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide de marquer son accord sur l'urgence sollicitée.

Décide :

Article 1^{er} :

De lancer un appel à candidature interne à l'ensemble du personnel de l'enseignement communal d'Arlon par remise en mains propres avec accusé de réception et par courrier individuel adressé aux membres du personnel enseignant éloigné (maladie, congé) et qui répondent aux conditions des paliers 1 à 5 tels que décrits par la circulaire n°5087 relative à l'appel à candidatures pour une désignation à titre temporaire dans une fonction de directeur pour une durée supérieure à quinze semaines ;

Article 2 :

De déléguer au Collège communal la désignation d'un jury habilité à effectuer l'entretien oral avec les candidat(e)s.

DEMANDE D'AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR : Demande de Madame la Conseillère Marianne DE GREEF relative aux différents avant-projets d'arrêtés, de décret et de réforme impactant les CISP (Centre d'Insertion Socio-Professionnelle)

Madame DE GREEF – Comme vous le savez le groupe ECOLO + a déposé une motion relative aux différents avant-projets d'arrêtés, de décret et de réforme impactant les centres d'insertion socio-professionnelle, que l'on appelle CISP. Il y en a plus de 150 en Région wallonne, 14 en Province de Luxembourg, 6 à Arlon, et dont le fonctionnement est étudié par une plateforme des CISP. En quelques mots je vous propose de vous présenter la situation propre aux CISP en revenant plus spécifiquement dans notre commune, sur les enjeux et les impacts des mesures que souhaite prendre

Monsieur JEHOLET, Ministre wallon de l'économie, de l'emploi et de la formation. Il faut tout d'abord savoir que les stagiaires de ces centres sont des personnes qui ont au maximum atteint le niveau de la 4^{ème} année du secondaire ou qui sont au chômage depuis longtemps. Pour l'alphabétisation ce sont des personnes qui n'ont pas atteint les compétences du CEB. Les CISP œuvrent donc à assurer la formation de stagiaires éloignés de l'emploi, recourant à des méthodes pédagogiques spécifiques pour que leurs stagiaires puissent acquérir des compétences générales et techniques, tout en bénéficiant d'un accompagnement psycho-social. Leurs objectifs sont multiples et visent par exemple notamment à la formation professionnelle, à la compréhension du français pour francophone ou non, peu scolarisé, à la compréhension des mesures de sécurité liées au travail, à la resocialisation, à l'émancipation, etc. Tout cela pour des citoyens fragilisés. Sur Arlon nous avons les CISP suivants, dont vous avez sûrement entendu parler: le service mode d'emploi de Vie Féminine qui propose des actions d'orientation professionnelle, les services d'apprentissage de la langue – c'est-à-dire remise à niveau français et langues étrangères, alphabétisation, tant pour des personnes francophones que non – au CEPPST (Le Centre d'Education Permanente et de Promotion Sociale des Travailleurs), Lire & Ecrire Luxembourg, et aussi la Trêve. Enfin les services de formations professionnalisantes, c'est-à-dire la Toupie, dans les secteurs de l'Horeca, de la menuiserie et de l'horticulture, et Habilux pour l'aménagement des espaces verts. Il y a deux types d'associations CISP : ceux que l'on appelle DéFi (Démarche de Formation-insertion), il s'agit là de remise à niveau, de l'alphabétisation. L'autre type, ce sont les EFT (Entreprises de Formation par le Travail), il s'agit donc par exemple de la menuiserie et de l'horticulture. Celles-ci sont plus coûteuses, et c'est normal, puisque qu'elles demandent un formateur par chantier, donc parfois pour 4 ou 5 stagiaires, alors que les premiers demandent un formateur pour 12 stagiaires.

Ces CISP, toutes confondues, sont sous tension actuellement et pour plusieurs raisons, notamment à cause du projet de réforme du dispositif APE, d'autre part par le projet d'évolution du Guide des Dépenses éligibles qui risquent également d'affaiblir les opérateurs que j'ai cités. La liste est longue, je ne vais pas la citer comme ça, et elle vise notamment la limitation des subventions, dont une diminution de la prise en charge des frais de matériel et, c'est anecdotique mais je l'ai quand même mis, des frais de collation de réunion. C'est comme si nous ne pouvions plus avoir ici nos biscuits, notre jus d'orange ou notre eau. Enfin, troisième tension, c'est la réforme de la loi des asbl. Tout cela dans une période où il s'agit surtout de préserver le tissu social, communal en ce qui nous concerne, et les logiques d'insertion. Il est fondamental que les dimensions mobilisation socio-professionnelle et insertion sociale puissent continuer à exister, avec des opérateurs de terrain aux approches pédagogiques et méthodologiques multiples qui respectent les réalités de vie des différents publics qui les fréquentent. Nous savons bien que le monde associatif s'est considérablement professionnalisé ces dernières années, voire plus. Ces formations ont bien entendu un coût. Toutefois il convient de moduler ce coût car les mesures envisagées par le Ministre, par effet de dominos est néanmoins à mettre en parallèle avec le coût des stagiaires et des formateurs qui seraient dorénavant à charge de la communauté, si ces CISP disparaissaient. Sans oublier que leurs familles en seraient impactées, soit des personnes que nous côtoyons dans notre commune mais que nous connaissons. Sans oublier non plus le vivier que constituent les stagiaires formés pour des entreprises n'ayant plus la main d'œuvre nécessaire. Des partenariats intéressants ont vu le jour pour répondre à la fois aux besoins d'une population fragilisée, hors du monde professionnel et parfois, malheureusement, hors du monde tout court. Et aussi du monde de l'entreprise qui a besoin de personnes compétentes telles que des maçons. Ici, à Arlon, un partenariat existe entre Lire & Ecrire pour l'alphabétisation, le CEPPST pour la remise à niveau aussi bien pour le français que pour le calcul et les mathématiques, le Forem pour la formation en elle-même, et aussi la Trêve pour le FLE (Français Langues Etrangères). Ces formations, nous semble-t-il, participent à la vie et à la cohésion de notre ville. Tant les stagiaires que

les formateurs vivant à Arlon ou la Région, régulièrement actifs dans ces diverses formations, font vivre Arlon. Vous le savez, les CISP permettent d'apporter une réponse et une offre aux besoins des publics les plus précaires et les plus fragiles, qui ne sont pas à même d'entrer dans des formations qualifiantes vers les métiers en pénurie. Ainsi, par exemple, et je citerai celui de la Toupie : en 2008 la Toupie a réalisé 42.000 heures de formation pour 83 stagiaires en contrat de formation sur trois filières. Outre des résultats de mise à l'emploi obtenus, certains vont aussi à la suite de cette formation CISP dans des formations plus qualifiantes. Plusieurs sont orientés pour pouvoir gérer des problèmes de santé physique ou mentale, et la Toupie voit aussi avec eux les problèmes de logement. Tous ont eu une remise à niveau administrative et une amélioration de leur gestion financière, suivant les problèmes qu'ils avaient. La priorité de la Toupie avec chaque stagiaire est de définir un projet socio-professionnel qui lui correspond et une amélioration de ses conditions de vie. Il s'agit bien, à notre sens, d'un réel ascenseur social. Sans oublier les problèmes liés à la mobilité, chère dans nos préoccupations écologique. Si un CISP venait à disparaître, il serait compliqué, voire impossible, pour certain stagiaire de se déplacer pour suivre une formation plus éloignée. Dès lors plusieurs actions ont ou ont eu lieu, on l'a entendu, des représentants de la plateforme des 14 CISP de la Province rencontrent ou ont rencontré des mandataires politiques du territoire sur le sujet.

Notre groupe, et c'est la motion, souhaite donc que le Conseil communal demande au Gouvernement wallon de postposer les avant-projets d'arrêtés, de réforme et de décret dont il a été question s'y avant après les élections de mai 2019, en vue d'organiser des concertations sereines et respectueuses avec le secteur avant toute nouvelle réforme. Deuxièmement, notre groupe demande au Gouvernement wallon de prendre en compte les aspects économiques et sociaux que la validation de ces arrêtés, réforme et décret aura plus ou moins à court terme sur un public en situation de fragilité de tous ordres, et sur le milieu associatif qui l'accompagne dans ces parcours d'insertion et de vie.

Monsieur MAGNUS – Je dois avouer que j'ai dû lire deux ou trois fois la note pour bien la comprendre, et il y a encore l'une ou l'autre phrase que j'ai du mal à interpréter. Lorsque je vois '*Vu la réforme des point APE, en cours d'adoption au Parlement Wallon, avec en corollaire, l'affectation des points résiduels des CVISP à la compétence fonctionnelle « Emploi »*', je ne vois pas très bien ce que ça veut dire. Enfin bref, c'est une note bien documentée, et je vous remercie pour ce que vous venez de nous lire et qui nous permet de mieux comprendre la philosophie qui est la vôtre. Il est évident que nous sommes pour la défense des centres d'insertion socio-professionnelle, et que pour les points APE, en tant qu'autorité communale, on se battra pour garder les avantages que nous avons avant, que ça s'appelle APE ou autrement. Nous croyons aussi que le débat ne se tient pas au sein de notre enceinte communale mais au Gouvernement wallon, même s'il y a pour l'instant, et d'après ce que j'ai pu entendre, quelques difficultés.

Madame LECOMTE – Merci Madame DE GREEF de nous rappeler l'importance des centres d'insertion socio-professionnelle, c'est vrai que l'on vit dans un monde où tout le monde s'exprime par acronyme mais, à force, plus personne ne comprend grand-chose. Je voudrais revenir sur la motion à proprement dite. Quelles sont les demandes ? Les demandes concernent des textes qui sont en préparation, en discussion et qui émanent du Gouvernement wallon. C'est ce que l'on appelle ici des arrêtés du Gouvernement wallon, les fameux AGW. Ces arrêtés du Gouvernement portent sur le décret sur les centres d'insertion socio-professionnelle : ce sont des centres extrêmement importants puisqu'ils accompagnent les adultes faiblement scolarisés et demandeurs d'emploi dans leurs apprentissages. Il y en a sur Arlon et toute la Province de Luxembourg, vous les avez cités. Pour la bonne compréhension, il faut savoir que pour leurs missions, ces centres reçoivent une subvention de la Région wallonne, et ce n'est pas mince car c'est 80 millions d'euros qui sont accordés pour

l'ensemble des CISP en Région wallonne. Les projets d'arrêtés, que l'on soit d'accord ou pas, visent une meilleure utilisation des données publiques. Dans votre motion, vous parlez effectivement de ces fameuses heures assimilées. De quoi s'agit-il ? Il s'agit des heures de formation qui n'ont pas été suivies par un stagiaire, parce qu'il a dû se rendre chez le médecin ou autre, mais qui sont subventionnées par la Région. A quoi servent ces arrêtés en discussion ? A mieux encadrer l'utilisation et le contrôle financier de la subvention. Personnellement je suis un peu étonnée que la motion soit sur les bancs du Conseil communal, tout d'abord parce que les CISP sont dûment représentés. Il y a des gens qui se battent pour que ces centres d'insertion socio-professionnelle survivent. Qui sont-ils ? C'est l'interfédération, que l'on appelle l'interfédé, qui a déjà interpellé le Gouvernement wallon lors de l'adoption des textes en première lecture. Plusieurs de leurs demandes ont été prises en considération lors de l'adoption des textes en deuxième lecture. Je vous rappelle, pour avoir fait partie de cette belle assemblée, qu'il y aura une troisième lecture, et encore un passage au Conseil d'état qui ne présage pas que les textes en question vont être adoptés tels quel. C'est pourquoi, lorsque vous demandez dans votre motion qu'il y ait des concertations sereines et respectueuses avec le secteur, alors que celles-ci ont déjà eu lieu et qu'elles ont déjà débouchées pour beaucoup sur un compromis, je m'excuse mais à tout le moins je pense que vous êtes mal informée sur l'évolution du dossier. Concernant cette première demande je pense qu'on ne peut effectivement pas y adhérer et la cautionner. Par contre, concernant votre seconde demande, et je pense que le Collège ne s'y opposera absolument pas et d'ailleurs Monsieur le Bourgmestre va dans ce sens-là, le Collège peut effectivement écrire au Gouvernement wallon en lui demandant d'être le plus attentif possible sur les aspects économiques et sociaux du secteur dans le cadre de la validation finale des arrêtés.

Madame DE GREEF - Par rapport aux informations que j'ai prises, c'est effectivement un domaine que je connais mais très peu malgré tout parce que tous ces agréments sont très confus. Je me suis renseignée au CEPPST et chez Nicolas CONTOR du centre Crilux, qui gère pas mal d'associations dans la Province. Par exemple j'ai entendu une formatrice en FLE qui a normalement 12 stagiaires, un des stagiaires n'est pas là parce qu'il doit aller à l'Office des étrangers, un autre qui doit aller chez le médecin, et bien la formatrice est présente quand même. C'est là qu'il y a parfois peut-être un problème. Ce n'est pas parce qu'un enseignant du secondaire supérieur n'a que 10 % de ses étudiants devant lui que l'école aura moins de subventions. C'est ça que je ne comprends pas très bien. L'autre chose est que parfois les décisions sont parfois prises fort rapidement. Vous parlez quand même de date très rapide des publications au Moniteur, donc ça fait un peu peur au milieu des personnes qui travaillent dans ces centres-là, c'est en tout cas ce dont elles m'ont fait part. On essaye de montrer qu'il faut peut-être agir avant d'être mis devant le fait accompli.

Monsieur MAGNUS - Nous vous proposons d'écrire une lettre au Gouvernement wallon, le sensibilisant aux nécessités qu'il y a pour l'ensemble de nos associations, mais également pour le pouvoir communal qui donne certains de ses points APE à des associations, et d'être attentif à faire en sorte de ne pas mettre les associations et le pouvoir communal dans une situation financière difficile. Quand je dis 'situation financière', ce n'est pas tellement la commune mais ce sont évidemment les bénéficiaires de l'ensemble de ces associations qui en bénéficient.

Madame DE GREEF – On m'a également expliqué que chaque situation est vraiment fort différente, même au centre CEPPST. Il y a différentes formations qui relèvent de choses vraiment différentes, et en fait ce projet du Ministre ferait qu'au lieu de considérer qu'il y a différents tiroirs, on veut mettre toutes ces formations et tous ces centres dans le même tiroir, avec les mêmes règles qui ne correspondent pas à la réalité du terrain. Et le terrain consiste à ne pas avoir été suffisamment consulté.

Monsieur MAGNUS - Je ne vais pas faire les débats du Gouvernement wallon ici, à notre Conseil communal, car je n'en sais rien. J'entends qu'ils ont été consultés, vous dites qu'ils n'ont pas été assez consultés, ce qui prouve bien que nous ne sommes pas en capacité de décider, pour moi, sur un sujet qui me paraît très important, peut-être même fondamental. Probablement aucun levier, si ce n'est les bénéficiaires, n'appartient au pouvoir communal. Je me répète donc encore une fois, je propose d'écrire au Gouvernement wallon pour les rendre attentifs, particulièrement au point APE, mais de ne pas voter la motion telle qu'elle est proposée par votre groupe aujourd'hui.

Monsieur DEWORME - Je voudrais peut-être ajouter un petit peu de concret à la situation. Au niveau du CPAS, nous avons évidemment en première ligne les organismes dont vous parlez, Habilux, la Trêve, Lire & Ecrire, etc. Ce sont nos partenaires quotidiens dans le travail de socialisation ou de formation que nous menons avec nos bénéficiaires du CPAS, et il y a aujourd'hui environ 90 de nos bénéficiaires qui bénéficient de l'expertise de ces CISP. Si nous travaillons avec eux et l'ensemble de ceux qui sont présents sur la place d'Arlon, c'est parce qu'on estime que le travail qu'ils fournissent est un travail de qualité. Maintenant, qu'il y ait un problème de fréquentation, et j'ai posé la question explicitement par rapport à la fréquentation des CISP par notre public du CPAS de façon non payante et non obligatoire car c'est bien sur base volontaire que cela se passe, la réponse a été très claire : non, il n'y a pas de problème majeur de fréquentation. Pour moi, le problème n'est pas à la hauteur de ce qu'on veut bien laisser entendre dans les explications que vous avez données. Sur la place d'Arlon, par rapport à nos partenaires du CPAS, nous ne relevons pas de problèmes majeurs qui nécessiteraient des modifications fondamentales dans la manière de faire. Par contre, qu'il y ait de la part du pouvoir subsidiant, en l'occurrence le Gouvernement wallon, une volonté de voir si les subsides accordés le sont effectivement bien, je crois qu'il y a quelque chose qui est normal. Si j'ai bien compris l'ensemble du processus que j'ai lu rapidement, il semble bien qu'il n'y ait pas de contrôle efficient qui puisse être mené à l'heure actuelle, et ça depuis la refonte du système il y a quelques années. C'est la Cour des Comptes elle-même qui a attiré l'attention du Gouvernement wallon en disant 'Attention, vous n'avez pas d'organe de contrôle suffisamment efficace sous la main par rapport à ce qui se fait'. De la même manière que nous au niveau du CPAS on ne déclare pas ce qu'on veut, il y a des contrôles qui sont fait sur les rapports que nous rentrons. Même chose à la maison de repos, si on déclare que quelqu'un indépendant et mieux subventionné qu'il ne l'est en réalité, s'il y a un contrôle qui nous tombe dessus, on nous retire des subsides. A la Ville, lorsqu'on sollicite un fonds FEDER, il y a des échéances, des cahiers des charges, tout est extrêmement précis, rigoureux et contrôlé. Il manque apparemment un contrôle en ce qui concerne les CISP et je crois que c'est comme ça qu'il faut comprendre la démarche du Gouvernement wallon.

Madame LECOMTE – C'est le refus des CISP d'être le contrôle financier. Or, c'est vrai que la politique du Ministre est celle de la transparence dans le cadre des données. À partir du moment où c'est de l'argent public, ils doivent se soumettre à un contrôle financier mais, manifestement, ce n'est pas le cas. Je répète que de toute façon ils sont très bien défendus par 5 fédérations effectivement, qu'ils ont rencontré le Gouvernement et des demandes ont été prises en considération. On est donc dans un texte qui a été adopté et approuvé en deuxième lecture, et le Conseil d'Etat peut effectivement demander aussi des recommandations donc nous ne sommes pas au bout du chemin. A partir du moment où nous ne sommes pas au bout du chemin, la motion n'a pas vraiment d'existence.

Monsieur KARENZO – Juste une petite question à Madame DE GREEF : dans la liste des CISP à Arlon que vous avez donné, vous n'avez pas repris SOS Dépannage comme centre d'insertion socio-professionnel ? Je pense que oui. C'est une asbl qui dépend de la CSC.

Madame DE GREEF – Oui, et qui organise notamment des tables de conversations.

Monsieur MAGNUS - J'ai été voir hier sur le site et il y en avait effectivement 14 en Province de Luxembourg.

Monsieur KARENZO - Je pense qu'ils font partie des CISP également. C'était juste une petite remarque.

Monsieur SAINLEZ – Pour rajouter par rapport à la solution que vous proposez, Monsieur le Bourgmestre, et qui, je pense, est un bon compromis par rapport à la réforme APE pour sensibiliser certaines choses que la ville voudrait maintenir. J'ai reçu en ma qualité d'ancien administrateur d'une de ces asbl une note du 18 mars écrite par 52 associations de la Province de Luxembourg. Parmi ces 52 associations il y a une douzaine d'associations arlonaises de premier plan, Madame DE GREEF en a parlé, comme Lire & Ecrire, SOS Dépannage, Vie Féminine, La Toupie, Le Tremplin, etc. Ce que je trouve bien dans cette note, c'est qu'ils expliquent certaines choses que la réforme APE, dans l'état actuel des choses, auraient comme conséquences chez eux et je pense que c'est assez bien expliqué. Peut-être qu'on peut vous la transmettre et reprendre certaines de ces connotations qui seraient parallèles à la ville d'Arlon. C'est juste pour expliquer qu'il y a vraiment une mobilisation actuelle assez forte du secteur associatif.

Monsieur MAGNUS – Je crois que nous devons défendre nos associations, nous devons aussi défendre notre commune, et donc la suggestion est de faire une lettre au Gouvernement wallon, à Monsieur JEHOLET, pour le rendre attentif à cela.

Monsieur LAQLII – On est d'accord avec vous si vous allez voter contre la motion, et on est d'accord avec vous d'envoyer la lettre.

Monsieur LAMBERT – On est bien conscient que ce genre de discussion se fait plutôt du côté du soleil namurois ou au fond des bois, mais ceci étant nous sommes quand même des citoyens attentifs, on partage, et une des façons de nous exprimer si loin du soleil, c'est peut-être justement de secouer un peu le cocotier avec les moyens qui sont les nôtres. Nous allons donc demander le vote dans cette configuration et dans cette respiration des choses.

Le Conseil communal, par 9 voix pour et 17 contre (MAGNUS Vincent, LECOMTE Carine, MITRI Kamal, TURBANG Ludovic, GOFFINET Anne-Catherine, DEWORME Alain, LAFORGE Didier, SAINLEZ Mathieu, KARENZO Denis, KIAME Paul, NEYENS-LAMESCH Anne, BLEROT Marie, KERGER Marc, GIGI Raphaël, WALTZING Olivier, LANDRAIN Philippe, BALON Pierre-Philippe) décide de ne pas approuver la motion.

Décide d'envoyer un courrier.

DEMANDE D'AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR : Demande de Madame la Conseillère Marie NEUBERG relative à la mobilité/gratuité du train grand-ducal

Madame NEUBERG – Récemment j'ai eu l'occasion à plusieurs reprises de trouver des articles dans la presse qui annonçaient une excellente nouvelle. C'était la mobilité transfrontalière et surtout la gratuité des transports ferroviaires 2^{ème} classe. Vous savez qu'à partir de mars 2020, ces transports

en commun sur le Grand-Duché du Luxembourg seront parfaitement gratuits, et les Ministres grand-ducaux sont même allés plus loin puisque certaines communes, par exemple Athus, Audun-le-Tiche et Volmerange-les-Mines, pourront bénéficier également de ces conditions. Là où j'ai été un peu déçue, c'est de ne pas voir qu'Arlon comptait parmi ces communes, avec quand même un certain flot de frontaliers relativement important. Je suis moi-même frontalière, nous sommes tous dans les démarches citoyennes, éco sociales et autres, et interpellés surtout par les questions climatiques. Je voulais donc voir finalement si des contacts avaient été pris, tant par le bourgmestre que l'échevin de la Mobilité, et d'autant plus, Madame la Députée fédérale, vous siégez vous-même dans la Commission d'infrastructures où sont posées les questions de mobilité. Je voulais donc voir quels étaient les contacts qui avaient été pris avec les Ministres luxembourgeois, la CFL, la SNCB, afin naturellement de négocier les mêmes avantages que la commune d'Athus, d'autant plus que je lisais dans la presse que le bourgmestre d'Athus disait qu'il évaluait déjà un problème en termes de parkings sur sa propre commune. Pour nous, ce problème ne devrait évidemment pas exister puisque nous avons déjà au niveau de la gare d'Arlon une offre de parkings, mais nous avons aussi un site à valoriser qui est les Anciens Ateliers de la SNCB. Je vous demande sincèrement si vous avez étudié la question du nombre de frontaliers qui pourrait bénéficier de ce service ? Outre ça permettrait de trouver moins de véhicules sur la route de manière générale. Je ne suis pas la seule à être frontalière mais nous avons depuis lundi passé de nombreuses heures dans nos propres véhicules afin de rejoindre la capitale. Egalement nous avons eu l'occasion de retrouver énormément de plaintes des villageois qui habitent aux alentours de la commune d'Arlon vers le trajet du Grand-Duché, et qui se plaignent d'une circulation excessivement dense dans ces villages. Je l'ai dit, pour moi, il faudrait une réaction politique supplémentaire quant à l'urgence de la mise en place du P+R à Viville, qui serait une solution supplémentaire de mobilité et de réduction de la pollution, dans le contexte climatique que nous connaissons et que nous défendons. J'adresse encore une fois la même question à Madame la Députée fédérale, en espérant qu'elle ait déjà interpellé le Ministre BELLOT à ce sujet. Ensuite, je me souviens aussi qu'en campagne électorale, l'effet frontalier était une mesure que le MRMC souhaitait mettre en place, et je voulais savoir si après quelques mois vous avez déjà eu l'occasion non seulement d'y réfléchir mais d'amener des actions concrètes ? Je vous remercie pour vos réponses.

Monsieur MAGNUS – Merci beaucoup, Madame NEUBERG. Pour votre question, j'ai envie de vous dire deux choses, et d'autres interviendront certainement: merci et bravo. Je ne suis pas du tout, avec la minorité, dans l'esprit de l'adversité. Je trouve que nous ne sommes pas adversaires politiques, comme vous l'avez dit le mois passé. Nous sommes là pour essayer de faire en sorte que notre ville d'Arlon aille dans le bon sens. Nous ne serons pas toujours d'accord évidemment, et heureusement car c'est ça la démocratie. Il faut évidemment que tout le monde puisse s'exprimer, que des avis divergents puissent s'exprimer au sein de notre Conseil communal. Mais Madame NEUBERG, je ne serais pas votre adversaire pendant les 6 prochaines années. Je ne serais pas non plus l'adversaire d'André, de Jean-Marie et de Patty, et je ne serais pas non plus l'adversaire des Ecolos. Par contre j'espère que nos débats seront emprunts de sincérité, de correction intellectuelle, mais croyez-moi, pas d'adversaire. Alors nous ne serons pas toujours d'accord, mais vous savez, même avec ma femme je ne suis pas toujours d'accord. L'adversaire je le dédie à d'autres personnes, celles qui ne seraient pas d'accord avec la défense d'Arlon, alors là oui, ce sont des adversaires. C'est donc pour cela que je vous dis aujourd'hui merci et bravo. Merci aussi parce que ça nous permet de remettre le combat que nous avons pour le centre de Viville-Stockem à la pointe des combats que nous devons mener. Vous avez raison, avec la SNCB, avec Infrabel, et vous savez très bien puisque vous avez participé, que nous avons invité Monsieur BAUSCH il y a quelques années à venir voir le site de Stockem. Vous aurez probablement lu dans la presse que Monsieur BELLOT est encore venu le 18 février 2019, il a rencontré des forces vives luxembourgeoises et croyez-moi, à titre personnel et puisque vous demandez ce que nous avons fait, nous avons encore insisté avec d'autres pour que ce P+R puisse voir le jour. Nous avons aussi insisté sur le fait qu'un P+R c'est bien, avoir des trains c'est mieux. Et avoir un P+R sans train, ça ne sert à rien. Il faut donc absolument revoir et modifier le plan

transport, ils nous promettent que ça va pouvoir se faire mais qu'il faut encore attendre malheureusement l'une ou l'autre année. Mais vous pouvez vraiment compter sur nous pour faire en sorte que ce dossier soit défendu. Ensuite, permettez-moi de vous 'taquiner' une dernière fois avant de passer la parole à d'autres, je voudrais aussi vous féliciter et vous dire bravo d'être éco-sociale. Je trouve cela formidable et j'ai vu que le président de votre ex-parti estimait que vous n'étiez pas suffisamment éco-socialiste. Je ne sais pas très bien la différence mais je peux la deviner, je vois très bien et j'espère que vous serez véritablement pendant les six prochaines années dans cette démarche écologiste et sociale qui est, je le crois et j'espère, également la nôtre. J'espère aussi que vous allez voter lorsque nous allons vous proposer des projets de transition écologique, énergétique, numérique, et que vous serez avec nous pour mener ces projets qui nous tiendront à cœur. Donc merci à vous de faire finalement encore un peu partie de la majorité.

Madame NEUBERG – Si je peux me permettre, vous n'avez pas répondu à mes questions : avez-vous pris contact oui ou non avec les Ministres luxembourgeois ?

Monsieur MAGNUS - Je viens de vous le dire, oui, avec Monsieur BAUSCH.

Madame NEUBERG - Non, nous faisons partie du Collège à ce moment-là et nous l'avions rencontré il y a quelques années. Aujourd'hui, les Ministres luxembourgeois CAHEN et BAUSCH annoncent clairement que les mesures sont prêtes, donc pour mars 2020 c'est gratuit. Ce qui m'intéresse, ce sont des réponses concrètes. Avez-vous pris des contacts ? Oui ? Non ?

Monsieur MAGNUS – Vous allez avoir des réponses, mais vous savez, nous sommes un Collège, c'est-à-dire que nous répondons de manière collégiale. Je ne suis donc pas le seul à vous répondre.

Monsieur MITRI - Comme l'a dit Monsieur le Bourgmestre, les contacts sont pris depuis longtemps et c'est toujours en cours, mais il faut évidemment de la matière. Par rapport à votre question où vous étiez étonnée de voir qu'il y a une gratuité sur le circuit urbain à l'intérieur de Luxembourg, et en plus sur le circuit ferroviaire qui s'étend même en dehors de la frontière luxembourgeoise et à Athus. Vous êtes étonnée qu'Arlon ne soit pas incluse mais vous êtes certainement déjà informée que la gare d'Athus est bicéphale, elle n'est pas seulement une gare belge, elle est aussi luxembourgeoise. Ça veut dire que c'est tout à fait normal qu'elle soit incluse dans cette qualification. Elle est tout à fait régie par la loi, et c'est ce que les Luxembourgeois disent, et par la politique tarifaire qui est fait par les CFL. C'est pour cela que la gratuité les inclut d'office. D'ailleurs la ville d'Athus bénéficie de beaucoup d'autres accords que les accords frontaliers, que ce soit au niveau de la prise en charge de services d'urgence pour les patients qui sont dans la ville d'Athus et que les ambulances puissent traverser la frontière. Il n'y a actuellement pas la gare d'Arlon dans le projet et elle ne sera pas considérée comme celle d'Athus parce qu'il n'y a pas de gare régie par la loi tarifaire luxembourgeoise. C'est une première chose. Je continue puisque vous nous demandez aussi une estimation du nombre de frontaliers qui pourraient bénéficier éventuellement de ce transport gratuit. Depuis le changement tarifaire, s'ils veulent laisser la voiture et prendre le train, quel est l'avantage pour eux et quel est leur nombre ? Evidemment il est extrêmement difficile de quantifier ce nombre parce qu'il y a une certaine élasticité et ça demande de s'adresser à des bureaux d'études, comme on fait dans des plans communaux de mobilité qui demandent des mois d'études qui peuvent être onéreux et qui peuvent être mener à grande échelle. Nous sommes intéressés et nous avons fait des enquêtes de consommateurs, et par rapport à la question que vous posez, toutes ces enquêtes concernant les consommateurs indiquent le prix. Le troisième facteur qui entre en jeu pour le choix d'un consommateur est le confort et la ponctualité. Il est important de le prendre en considération mais ça vient en troisième. Cela veut dire que si nous devons investir quelque part et si nous voulons demander à la direction de la SNCB d'investir quelque part, il faudrait commencer par la ponctualité, ce que nous faisons, et par l'amélioration du confort, c'est ce que nous demandons toujours. Par rapport à la gratuité, vous savez comme nous que le débat est ouvert, les résultats des premières remarques dans

les villes qui ont appliqué ça et des enquêtes réalisées à Lille, Dunkerque ou Hasselt, sont étonnants parce que la partie modale de la voiture n'est pas celle qui a diminué le plus. Ceux qui ont utilisé ce bénéfice de gratuité sont les cyclistes et les piétons. D'autres l'ont sûrement utilisé mais c'est ce qui a été montré dans ces 3 villes, donc c'est pour cela que le débat est ouvert. Ceci est pour le circuit urbain et intra-urbain par rapport à la question concernant la gare d'Athus. Maintenant, la Députée fédérale parlera certainement, ou le bourgmestre l'a déjà évoqué, de notre combat qui a déjà commencé dans l'ancienne législature par rapport à Viville et à l'emplacement du P+R, et il continuera. Vous savez très bien que les contacts avec les autorités belges pour arriver à la réalisation de ce projet sont extrêmement importants pour la mobilité sur Arlon et toute la région. D'ailleurs le projet de P+R sur Viville a été annoncé parmi les huit projets par la Région wallonne, et qui a été retenu pour un avenir proche. Maintenant il n'y a pas de décision définitive mais le projet a été retenu et, comme tout le monde le sait, l'axe Bruxelles-Luxembourg pourrait être prioritaire.

Madame GOFFINET - J'étais un peu étonnée par votre phrase qui disait 'J'ose espérer' pour savoir si j'ai sensibilisé le Ministre fédéral de la Mobilité à cette situation. Pourtant quelqu'un comme vous qui est assidue à Facebook, aux sites internet et autres, j'osais espérer que vous me suiviez sur le site de la Chambre. Si vous aviez pu constater, vous auriez pu calculer le nombre d'interventions que je fais, que ce soit pour le P+R, pour la ponctualité, pour l'homologation, que ce soit aussi pour le type de véhicules qui est mis actuellement en service au départ de la gare d'Arlon, les tarifs, les problèmes de communication. Il y a certaines réponses à des questions qui n'apparaissent pas non plus sur le site de la Chambre, j'en conviens. Le P+R est un combat continu de chaque mois, auquel le Ministre se demande même quand il ne devra pas intervenir sur le P+R. Qu'en est-il du P+R actuellement ? Il faut savoir que ce n'est pas mis aux oubliettes puisque l'accord de coopération entre les trois Régions et l'état du Fédéral définit sur la Région wallonne le projet P+R Viville. Il y a donc des moyens financiers de 4.000.000 € qui sont dégagés pour ce projet, c'est le cofinancement de la Région wallonne en matière d'infrastructures prioritaires, donc cette infrastructure est prioritaire. Il n'est pas possible de faire actuellement une offre de transport adéquate au niveau de Viville tant qu'il y a des travaux entre Arlon et Marbehan, essentiellement à Habay, pour avoir une offre complète. Les CFL et la SNCB travaillent pour pouvoir offrir une offre de transport adéquate pour mai 2020. Ce n'est jamais assez vite parce qu'il y a un problème en matière d'infrastructure. Pour pouvoir travailler sur le réseau ferroviaire, il faut travailler que de nuit. C'est le cas actuellement puisque notre ligne 162 est fortement fréquentée, que ce soit par les trains de marchandises que par les voyageurs, donc la période de travail est pour le moment de 5 heures. Le Ministre BELLOT, l'état Fédéral avec la Région wallonne, Infrabel et la SNCB réfléchissent au moyen d'avoir une réflexion pour pouvoir étendre les plages horaires de travail pour pouvoir réduire la durée des travaux. Donc le P+R de Viville se fera et des réflexions sont en cours. Par rapport à votre question sur la gare d'Aubange-Athus, nous avons interpellé le Ministre le 18 février lors de la réunion où il a convié l'ensemble des bourgmestres de la Province de Luxembourg, mais aussi les associations de navetteurs. Cette réunion s'est d'ailleurs faite à ma demande parce que ça fait depuis le mois de décembre que je l'invitais à venir en Province de Luxembourg pour expliquer les projets, la raison des retards et de la suppression des trains, et pour donner l'évolution des différents dossiers. A cette occasion d'ailleurs, le 18 février, il a fait une communication et a confirmé ce que je viens de vous dire sur le P+R de Viville. Il a à nouveau dit que, compte tenu de la gratuité des trains, qu'il était bien évidemment en contact avec le Ministre BAUSCH et que l'état luxembourgeois est un état souverain. Je vous inviterais d'ailleurs à ce propos à relire les propos du Ministre par rapport à la question du parlementaire à laquelle il répond. La gare d'Aubange-Athus est bicéphale, ça veut dire qu'historiquement elle est luxembourgeoise parce qu'il n'y avait que des trains luxembourgeois qui partaient de cette gare-là. C'est le même cas également pour les deux gares françaises. Lors de la réunion du 18 février le bourgmestre d'Aubange a clairement demandé si ça allait être également le cas de la gratuité au niveau de la gare d'Aubange, car il avait des craintes pour le parking. Ça a été récemment confirmé par le Ministre luxembourgeois que cette gare était bien une gare luxembourgeoise et bénéficiait donc des tarifs luxembourgeois. Si vous voulez savoir si j'ai écrit personnellement au Ministre BAUSCH pour savoir s'il allait étendre

à Arlon, non. Je ne lui ai pas non plus demandé pour savoir s'il allait étendre à Libramont, ni à Virton ou autres. C'est une décision luxembourgeoise sur le territoire luxembourgeois. Par contre le fait qu'il y ait une gratuité des trains à Luxembourg fait que ça va diminuer le prix des abonnements et des tickets de trains pour tout départ en Belgique. J'ai essayé de calculer l'impact mais je pense que pour un abonnement de 80 €, c'est 30 € de différence. C'est un estimatif que j'ai fait, ça ne tient à rien. De toute façon il faut savoir qu'à la fin de l'année la SNCB doit normalement relancer un road show, c'est-à-dire que tous les deux ans ils vont voir les communes pour prendre un peu la température et pouvoir adapter leur offre de transport. C'est un moment important pour chacun, que ce soit du navetteur et autres, pour faire part de ses souhaits.

Monsieur MAGNUS - La concertation avec nos amis luxembourgeois passe par des organes de concertation. Il ne faut pas oublier que nous avons un organe de concertation qui s'appelle Paralux, qui regroupe les communes du sud avec nos amis luxembourgeois, et nous allons continuer, dans le cadre de ces négociations que nous avons avec nos amis luxembourgeois, à voir comment il peuvent nous aider. Il ne faut pas négliger ces organes de concertation parce qu'ils sont reconnus par le Luxembourg et la Belgique, il faut donc évidemment les faire vivre aussi. Si c'est pour toujours passer à côté, ils n'existent finalement plus et la discussion n'est plus structurelle, or l'échange structurel est quelque chose de bien.

Monsieur KERGER – Je vais faire quelques remarques quant au texte que nous avons reçu de Madame NEUBERG, notamment à nuancer quelques propos parce que ça peut entraîner certaines confusions dans ce que l'on peut comprendre. Au deuxième paragraphe de votre question, quand vous dites 'les Ministres luxembourgeois de la mobilité et de la famille ont déclaré que la gratuité des transports en commun prévue au Grand-Duché à partir de mars 2020 s'étendra bien au-delà de la frontière grand-ducal', je vais reprendre l'historique exact du cheminement des Ministres. Au mois de janvier de cette année, Monsieur le Ministre BAUSCH du parti 'Déi Gréng' indiquait qu'il n'envisageait pas d'étendre la gratuité des transports en commun au-delà des limites du territoire. Début mars les deux Ministres ont déclaré une exception que vous venez de dire, pour les trois gares. Mais venir dire dans une phrase au-dessus 'la gratuité bien au-delà des frontières grand-ducales' ...

Madame NEUBERG - Il y a un communiqué de presse qui a été repris, tant par Sud Presse que par le Luxemburger Wort, donc si vous remettez en cause les journalistes, je n'ai pas de soucis avec ça mais voilà c'est un peu dommage. Mais vous avez raison sur le principe qu'il y a eu un revirement de situation.

Monsieur KERGER – Monsieur l'échevin et Madame l'échevine l'ont bien dit, pourquoi ces trois gares ? Et bien ce sont les trois seules gares CFL à l'étranger, elles bénéficient du statut binational et elles sont desservies à partir des chemins de fer luxembourgeois, ça remonte à la sidérurgie. Je me dis que c'est donc une situation particulière qui répond à des critères très précis, et comme l'a dit Monsieur le Bourgmestre et les échevins, je pense que nous devrions mettre toutes les priorités de notre groupe communal à ce que nous pouvons faire au niveau communal, c'est-à-dire pousser le P+R, améliorer les conditions désastreuses des transports, améliorer l'offre, mais je pense que nous ne devons pas aller demander à un état souverain de venir chez nous pour nous donner la gratuité sur notre transport. Je trouve qu'on devrait, à partir des groupes de travail entre les deux pays, aider à quelques projets prioritaires que nous avons et aller dans cette direction-là, de peur justement de nous disperser et que finalement l'état luxembourgeois ou l'état belge nous disent à moment 'qu'est-ce qu'ils veulent à Arlon ? Ils jouent sur tous les jeux'. Je rejoins à 100 % Monsieur l'échevin, Madame l'échevine et Monsieur le Bourgmestre.

Monsieur MAGNUS - Je peux vous assurer, Monsieur KERGER, que le 18 février lorsque le Ministre est venu, avec d'autres, nous l'avons fait.

Madame NEUBERG - Au même titre que nous l'avions fait dans la précédente législature, Monsieur KERGER, quand je parle des contacts directs, c'est parce que nous les avons déjà rencontrés à l'époque donc ce qui m'intéresse maintenant sur les avancées. Vous avez quand même compris que ma question n'était pas uniquement là pour faire de l'opposition, mais pour essayer de faire avancer encore ce dossier parce que dans la précédente législature nous avons déjà mis en place ce dossier-là, la réflexion était là, les discours, et les contacts ont été pris. Au jour d'aujourd'hui, nous sommes en mars 2019 et malgré des discussions, il n'y a pas encore de résultats concrets. Il y a des effets d'annonces, c'est bien, mais maintenant je crois qu'on annonce du concret. Ma question n'est pas anodine, nous sommes dans un contexte actuel au niveau mobilité lorsque l'on est frontalier, mais pas seulement. Quand les usagers sur Arlon doivent prendre la route ne serait-ce que pour se rendre dans les villages limitrophes pour déposer un enfant, c'est difficile, tant pour la personne qui se rend dans un village que pour la personne qui y vit parce qu'elle ne sait plus sortir de chez elle. Nous utilisons tous des moyens, des applications pour trouver le transport le plus rapide en espérant qu'il y ait le moins de bouchons possible. Lundi, c'était 1h30 à 2h de bouchons simplement sur un axe entre Arlon et la frontière. J'essaye ici de faire avancer les choses, j'espère que vous l'aurez compris en posant clairement des questions. Nous avons maintenant quand même eu au sein de la ville d'Arlon toujours des contacts privilégiés avec nos amis grand-ducaux, qu'ils soient Ministre ou dans d'autres fonctions, et l'avantage de cette proximité Arlon-Luxembourg est de 17 min en train. C'était ma question ici de continuer en passant peut-être par d'autres associations, mais il faut que ça avance.

Monsieur MAGNUS - Oui mais ensemble, on peut aller plus loin et taper plus fort donc je continue à privilégier, même si nous pouvons écrire aux Ministres BAUSCH et CAHEN, la discussion via l'association Paralux, qui a l'approbation des autorités et également des autorités luxembourgeoises. L'avant-dernière fois où l'on s'est réunis, et je pense à lui avec beaucoup d'émotions car c'était un discours très constructif, c'était avec le bourgmestre de Beckerich, Monsieur Camille GIRA. On ne reste pas là à rien faire, il faut bien se rendre compte que c'est un problème majeur pour notre population.

Monsieur SAINLEZ – Tout d'abord, par rapport à la question, je suis content qu'il y ait ce genre de question sur le train aujourd'hui en gare d'Arlon, je pourrais parler de mon expérience personnelle car je suis frontalier et je prends le train. Je peux donc vous dire qu'il y a tous les jours des problèmes et que ça devient de plus en plus un véritable sacerdoce, même par rapport à tous les problèmes environnants sur l'autoroute. J'ai l'impression générale qu'aujourd'hui les frontaliers ont parfois le choix entre deux mauvaises solutions au final, les trains qui ne sont pas à l'heure et qui ont pleins de problèmes, et des bouchons sur la route. C'est comme ça que je conçois la réalité aujourd'hui à ce niveau-là. Juste pour la question sur la forme, Monsieur le Bourgmestre l'a rappelé, je suis content que vous parliez d'éco-socialisme parce que franchement au dernier conseil ce n'était pas du tout l'impression que j'avais sur les différentes remarques par rapport aux vélos, etc. Je ne veux pas ré-ouvrir la boîte de Pandore mais je suis content que vous reparliez de ça. Quand vous dites que pour nous, le problème ne devrait pas exister au niveau du parking de la gare SNCB à Arlon, je ne sais pas si vous prenez le train ou si vous fréquentez ce parking, mais je peux vous dire que le parking aujourd'hui pose un gros problème au niveau de la gare SNCB à Arlon, je vais y revenir. Sur la forme, je ne sais pas si le 'j'ose espérer' était gentil ou piquant mais je l'ai pris d'une manière un peu plus piquante, et Madame GOFFINET vous a répondu, mais la seule chose que je peux vous dire est que je suis vraiment avec intérêt les travaux de Madame GOFFINET, d'abord parce qu'elle est dans notre groupe et parce que ça m'intéresse car ça avance. Franchement il y a des avancées concrètes, des interpellations de Monsieur BELLOT, et je pense qu'il y a eu plus d'interpellations en 6 mois de Madame GOFFINET ici que d'autres Députés sur toute leur carrière. Il faut quand même pouvoir le dire, au niveau de la SNCB ici c'est quand même remarquable. S'agissant du contact avec le Luxembourg, celui-ci est un état souverain et ce qu'il fait en matière de transports publics, je suis très content de ce qu'il se passe et de la volonté qui est annoncée. Comment va-t-on faire pour rendre la gare d'Arlon gratuite pour la connexion avec le Luxembourg ? Je serais le premier heureux que cela

se passe. Quelle est l'égalité des citoyens arlonais et belges par rapport à cette gratuité qui serait proposée par la SNCB, en accord avec les CFL, vers le Luxembourg et pas ailleurs ? SI vous regardez un peu le coût des choses, parce que Monsieur MITRI a parlé des trois aspects, je dirais que le coût est quand même important, je peux vous donner mon cas à moi: mon employeur intervient dans mon abonnement partie luxembourgeoise et ça me coûte un peu plus de 200 € par an pour avoir accès à tous les transports publics luxembourgeois. Ce que j'ai toujours trouvé unique de la part de la SNCB, c'est que vous payez en plus de cela le Flex Pass à 550 €, vous avez donc 200 € pour circuler au Luxembourg et 550 € pour faire juste Arlon-Sterpenich aller/retour pendant une année. Imaginez-vous un peu la proportion euro payée par un frontalier, et si vous regardez ça par rapport aux autres jonctions transfrontalières ou même la jonction Diabolo à Bruxelles Airport, ce sont vraiment les frontaliers, les jonctions frontalières et la jonction avec l'aéroport de Bruxelles National, ce sont vraiment les vaches à lait de la SNCB aujourd'hui par rapport au nombre d'usager et au prix demandé par rapport au kilométrage. C'est tout à fait unique en la matière et c'est quelque chose qu'il faudrait essayer de changer parce que je ne crois pas un seul instant à la gratuité, on est trop profitable en manne financière pour la SNCB pour que ça se fasse. Si déjà ça se ramenait à cet équivalent, car vous sortez 550 € rien que pour faire Arlon-Sterpenich pendant 1 an aller/retour, c'est quand même une somme assez conséquente. Si le Luxembourg devient gratuit, cette somme devrait être amenée à diminuer par la SNCB, mais c'est un débat qui dépasse notre enceinte. Pour ce qui est du coût, de la fiabilité et de la pratique, vous dites que pour nous le problème ne devrait pas exister dans le parking d'Arlon. Il existe et il est criant malgré le fait que le parking d'Arlon a été augmenté de 125 places, si je me souviens bien, sous le hall près de l'entrée du parking, le parking est aujourd'hui sursaturé. On a une gestion qui n'est pas dynamique du parking du point de vue de la SNCB, et ça pose vraiment de gros problèmes aux alentours de la gare aujourd'hui près du Hall Polyvalent, vers le Colruyt, vers les rues de la gare, on a vraiment de gros problèmes à gérer à ce niveau-là. De plus la communication en gare d'Arlon, et je peux le dire, est absolument inexistante. Aujourd'hui on perd du personnel en gare d'Arlon, il faut aller un peu voir en quelques années, il y a pas si longtemps que ça, je me souviens que sur le quai de gare il y avait en permanence un sous-chef de gare, un chef de gare qui venait voir comment ça se passait, qui faisait la communication avec les navetteurs. Aujourd'hui, il n'y a plus rien. Le matin, il y a un problème, on a une communication dans les haut-parleurs et on doit se diriger sur un autre quai, ce n'est pas grave on le fait. Mais les personnes PMR là-dedans, elles ne peuvent pas le faire. Une personne âgée ou une personne à mobilité réduite est prise en otage par la communication de la SNCB et ne sait rien faire. Les passerelles PMR à la gare d'Arlon sont inutilisables de manière indépendante par une personne PMR. Elle doit d'abord aller voir, réserver, etc. A part mettre des trémies avec des ascenseurs comme dans d'autres gares, on n'y arrivera pas. Si on reprend encore la praticabilité par exemple du parking, vous n'avez aujourd'hui aucun cheminement piéton dans le parking. Réfléchissez à ça. Vous avez le train qui revient de 17h30-18h qui est bondé, tout le monde reprend la voiture et de rentrer vite chez soi, ce que je peux comprendre, surtout quand on a attendu parfois 1h30 pour faire Arlon-Luxembourg. Là-dedans il n'y a pas de cheminement pour les piétons sécurisés à la gare d'Arlon pour ceux qui prendraient l'entrée du parking, qui viendraient de la place de l'Yser et qui voudraient rentrer de manière sécurisée vers la gare d'Arlon. Tout cela c'est vraiment des choses pour lesquelles la SNCB n'intervient pas. J'ai encore deux points : pour la communication, vous savez qu'aujourd'hui si vous voulez savoir le retard d'un train en gare SNCB d'Arlon, vous avez tout intérêt à prendre CFL Mobile et ne pas regarder sur l'application SNCB. Le CFL Mobile est toujours plus au courant du retard des trains arlonais que l'application de la SNCB. C'est la réalité. Je suis tombé plusieurs fois sur des contrôleurs qui prenaient leur train belge en gare de Luxembourg et qui ne savaient pas qu'il était annulé. Ça arrive tous les jours à la SNCB et c'est complètement incroyable, cette communication qui est complètement erratique. La dernière chose que je voulais dire, et c'est vraiment un coup de gueule que j'ai par rapport à la gare d'Arlon, regardez la plupart des trains au départ de la gare d'Arlon le matin et aux heures normales. Regardez de quand ils datent. Nous avons des voitures qui ont 30-40 ans en gare d'Arlon. Nous sommes dans un musée SNCB à ciel ouvert. On a des voitures M6 et M7 qui sont en commande à la SNCB, les M7 sont pour cette année mais on ne les aura pas à Arlon avant 20 ans, et

les M6 qui sont les fameux double étage que l'on voit parfois pour les étudiants le weekend, mais on en voit pas beaucoup autrement. Personnellement, je me dis que si nous reprenons les trois arguments de Monsieur MITRI, 'pratique' nous n'y sommes pas, 'fiable' on n'y est pas et le 'cout' on n'y est pas non plus. Honnêtement c'est dur à concevoir aujourd'hui à Arlon.

Madame NEUBERG – Juste une remarque quand je parlais du parking de la gare, c'était pour dire qu'il y avait une offre existante et que le P+R viendrait désengorger le centre-ville. Je vois également vos interventions Facebook, parce que quand vous dites qu'en termes de communication l'application CFL est mieux que l'application de la SNCB, je pense que le réseau Facebook devient même meilleur que tout le monde. Il suffit de voir qu'untel a déjà x minutes de retard. C'est comme cela que nous avons les meilleures communications et je trouve ça malheureux.

Madame GOFFINET – il y a une application maintenant de la SNCB où on voit le train en temps réel.

Monsieur MAGNUS - Simplement encore un message pour les Arlonais au niveau de la gare. Je crois vraiment que le Ministre BELLOT a pris quand même depuis plusieurs années le taureau par les cornes. Il dit, et je regarde dans cet article d'un journal suite à sa visite du 18 février, que l'axe Bruxelles-Luxembourg n'avait plus subi de travaux majeurs depuis 1958. On ne va pas faire de débats politiques qui doivent également se faire au niveau du travail qui a été fait mais il y a quand même un travail courageux de fait depuis quelques années. Sa réponse justement au parking de la gare est la suivante et je crois que ça mérite réflexion, qui est de dire que depuis que le parking est gratuit, des frontaliers titulaires d'un abonnement habitant dans le kilomètre ou les 500 mètres autour de la gare, que font-ils pour avoir un parking un peu sécurisé ? Ils vont se mettre à la gare, donc il ne paye pas, qu'ils prennent ou non le train. En tout cas leur voiture reste là toute la journée, c'est un peu l'effet pervers de ce système gratuit. Quand c'était payant, ces frontaliers n'allaient pas mettre leur voiture à cet endroit-là, ils la mettaient ailleurs. Ils sont donc en train de se demander si cette gratuité est finalement une bonne chose. Dans le principe, c'est bon mais quand ce n'est pas utilisé comme ça doit l'être, le système est pervers et il doit donc inventer une autre manière de faire en sorte que les gens qui prennent vraiment le train puissent avoir un accès gratuit à ce parking. Voilà c'est une petite parenthèse que je voulais faire au niveau de la gratuité.

Monsieur DEWORME – le Ministre a quand même décidé et engagé de l'argent pour allonger les quais à Arlon, ce qui va permettre quand même d'avoir des trains qui seront plus longs.

Monsieur MAGNUS - 350 mètres au lieu de 250 mètres actuellement.

Monsieur DEWORME - C'est quand même quelque chose qui est positif pour nous. Il va y avoir davantage d'électricité sur les caténaires, ce qui permettra bien sûr de faire les trains plus long, mais aussi d'avoir une cadence de trains plus importante, en particulier en direction de Luxembourg. La vitesse également des trains va enfin être augmentée sur la ligne 162. Vous parliez de 1952, mais ça fait des dizaines d'années que la ligne Bruxelles-Luxembourg était complètement délaissée. Les derniers gros travaux qui avaient été menés en Province de Luxembourg par la SNCB est l'électrification de la tumeuse, mais c'est essentiellement pour les trains de marchandises. Il n'y a pas que la grande ligne qui est servie, il y a la boucle Athus-Arlon-Libramont-Bertrix-Virton en passant par Florenville, retour à Athus. Ce sont quand même des investissements ferroviaires importants au niveau de la Province, on va développer la ligne Marche-Liège, ... ça n'est quand même pas rien ! Enfin des investissements conséquents en région rurale au niveau de la SNCB, par un Ministre qui est issu, c'est vrai, d'une région rurale également. Alors je veux bien qu'on critique et qu'on puisse considérer qu'il faut aller plus loin, plus vite, etc. On est là aujourd'hui occupé à combler un retard qui s'était accumulé depuis des dizaines d'années. Ecoutez les anciens, ils disaient que les locomotives à vapeur allaient aussi vite qu'aujourd'hui. C'est quand même un peu fort. Souligner ce

qui devrait être amélioré, je veux bien, faire quand même le constat s'il vous plaît que les choses sont occupées à évoluer positivement dans la province, je pense qu'il faut pouvoir le faire aussi.

Madame LECOMTE - C'est vrai que de manière générale on dit toujours que l'herbe est plus verte à côté de chez soi, mais elle n'est pas toujours plus verte au Grand-Duché de Luxembourg. Je rappellerai quand même que si vous prenez votre voiture pour vous rendre au Grand-Duché de Luxembourg pour y travailler en tant que travailleur frontalier, les frais de déplacement sont pris en charge par votre employeur si vous prenez le train, autrement dit si vous achetez un abonnement.

Madame NEUBERG - Tous les frais de déplacement ne sont pas pris en charge par les employeurs.

Madame LECOMTE - Une partie, mais moins que les déplacements en voiture.

Monsieur MAGNUS - Ça dépend sans doute de quel employeur il s'agit.

Monsieur SAINLEZ – J'aimerais ajouter quelque chose par rapport à Monsieur BELLOT. Il y a quelque chose que j'ai trouvé remarquable dans ce qui s'est passé ces dernières années, c'est qu'enfin on avait un Ministre qui descendait et ce n'était plus arrivé depuis des années. Un Ministre qui parlait d'égal à égal avec le Ministre luxembourgeois, parce qu'il est arrivé il y a plusieurs années à un sommet sur la mobilité qu'un Ministre luxembourgeois vienne et que le Ministre wallon dépêche son attaché, son secrétaire de cabinet, etc. Le Ministre luxembourgeois est reparti car il voulait du respect mutuel et rencontrer la personne en charge, son vis-à-vis belge de manière pérenne et efficace. C'est ce qui se passe avec Monsieur BELLOT et ça a franchement déjà fait une grosse différence de parler de manière efficace avec le correspondant luxembourgeois.

Monsieur MAGNUS - A titre personnel je l'ai rencontré trois fois sur la commune d'Arlon, une fois quand il est venu inaugurer le nouveau hall, une fois pour les panneaux photovoltaïques et la dernière fois le 18 février. Je corrobore donc ce que vous dites.

Madame FROGNET – Je voudrais rebondir sur ce que Monsieur SAINLEZ a dit par rapport à l'égalité parce que c'est bien beau de se battre pour la gratuité des transports en commun sur le tronçon Arlon-Sterpenich, mais en effet vous avez bien dit que le Luxembourg était souverain donc si vraiment on devait se battre pour une quelconque gratuité, ça serait celle de la SNCB. Sinon ça crée une injustice très claire entre les travailleurs belges qui travaillent en Belgique et qui vont peut-être à Libramont, à Namur ou à Bruxelles, contre ceux qui vont au Luxembourg. J'étais contente qu'il fasse la remarque parce qu'évidemment il y a une population plus importante qui travaille au Luxembourg, mais il y en a une autre qui travaille en Belgique. Je comprends bien qu'on se batte pour ce petit bout là, et encore je ne plaide pas pour une gratuité personnellement, mais je trouve que là c'était bien qu'il fasse une remarque.

Monsieur MAGNUS - Merci pour ce débat constructif, instructif où nous avons tous appris quelque chose à propos de la mobilité. On sent bien en tout cas par le temps qu'on y a passé que c'est un sujet d'actualité, c'est le moins qu'on puisse dire, et qui va encore nous occuper à mon avis pendant quelques mois et même quelques années.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte des différentes propositions.

+ + +

*Monsieur MAGNUS, en sa qualité de Président du Conseil communal,
clôture la séance publique à 22 heures et 11 minutes.*

+ + +

PAR LE CONSEIL:

Le Directeur général,

Le Bourgmestre-Président,

C. LECLERCQ

V. MAGNUS